

No 47

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Présidence : M. Alain VOIGNIER

La séance est ouverte à 19h01 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Susanne Barthassat, Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Simon Bikoy, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Laurent Coppex, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger. Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents et leur souhaite une bonne année 2020.

Sont absents ou excusés : -

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **184-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'653'338.— TTC (dont CHF 78'730.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'extension de la zone piétonne, à son aménagement provisoire et à sa mise en valeur par un concept artistique.
6. Délibération administrative **190-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 408'000.— pour la réalisation d'un centre aquatique à la Fontenette.
7. Délibération administrative **165-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 326'000.— pour la mise en conformité hygiène et sécurité feu de la buvette du stade de la Fontenette sise sur la parcelle n° 3188 de la commune de Carouge, 51, route de Veyrier, en vue de son exploitation par la nouvelle gérance et le parascolaire.
8. Délibération administrative **196-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 179'300.— (TTC) pour le remplacement et la pose de 30 horodateurs.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions
 - 9.1 Motion **035-2020 P** : Bornes électriques dans les parkings Carougeois, projet hydrogène : donner la possibilité aux véhicules électriques de pouvoir recharger les batteries électriques. Mais également étudier l'implantation d'une borne à hydrogène.
10. Postulats
11. Résolutions
 - 11.1 Résolution municipale **006-2020 P** : Membres suppléant-e-s au Conseil municipal
12. Pétitions
 - 12.1 Pétition **018-2019 R** : Pour la création de places publiques dans nos quartiers.
 - 12.2 Pétition **019-2020 P** : Non à l'abattage indifférencié de 210 arbres de la forêt de Pinchat.
 - 12.3 Pétition **020-2020 P** : Non à l'abattage des arbres le long du chemin de Pinchat/Plateau de Pinchat.
13. Questions

En préambule, le Président souhaite une bonne année et une bonne santé à toutes les personnes présentes et à leurs familles.

1. PRESTATION DE SERMENT

Le Conseil municipal a été informé en date du 11 décembre 2019 de la démission de Mme Gabriela Sonderegger de sa fonction de conseillère municipale. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 18 décembre 2019, M. Simon Bikoy, ici présent.

Suite à la démission de Mme Gabriela Sonderegger, conseillère municipale, il convient de pourvoir à son remplacement par M. Simon Bikoy, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement".

Le Président prie l'assemblée de se lever. Après la lecture du serment, il demandera à M. Simon Bikoy de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Simon Bikoy lève la main droite et répond « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

Mme Sonderegger étant ce soir dans le public, le Président souhaite la remercier de son engagement en lui remettant un cadeau de départ de la part du Conseil municipal et du Conseil administratif. Il la remercie pour le travail qu'elle a effectué au sein du Conseil municipal, notamment lors de son année de présidence. Lors des débats, Mme Sonderegger a très bien su amener ses arguments et sa franchise a été appréciée. Le Président lui souhaite tout de bon pour le futur.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

En préambule, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Samaritains

Vous le savez certainement, puisque vous avez voté une subvention extraordinaires pour cet évènement, la section des samaritains de Carouge fête cette année son 50^{ème} anniversaire.

Durant toute l'année, différents évènements et actions seront proposés à la population. Parmi ces dernières, des journées de sensibilisation aux gestes de premiers secours seront organisées. La première aura lieu le samedi 22 février prochain au MParc La Praille. N'hésitez pas à vous y rendre pour rencontrer les samaritains et samaritaines de Carouge qui se feront un plaisir de vous apprendre les gestes de premiers secours.

Parcelle au chemin de Pinchat : coopératives

Suite à la délibération que vous avez votée il y a déjà quelques mois, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'appel d'offres à coopératives pour la parcelle au chemin de Pinchat va être prochainement lancé. Conformément à l'amendement voté à l'unanimité par votre Conseil, il sera spécifié dans cet appel d'offres que les primo-coopératives seront privilégiées. Je me réjouis de l'avancée de ce projet qui favorisera la mixité de logements sur notre territoire.

Communications de M. Walder :

Je me joins à Mme la Maire pour vous souhaiter une belle et heureuse année, pleine de succès pour toutes et tous.

Arbres de Pinchat

Comme vous l'avez peut-être déjà appris, le Conseil administratif a décidé de ne procéder cet hiver qu'à l'abattage des arbres dangereux dans la forêt de Pinchat.

Et ceci malgré la nécessité, pour notre forêt carougeoise comme les autres forêts suisses, de bénéficier d'actions de revitalisation.

Pour rappel, les actions prévues de revitalisation étaient recommandées par les experts forestiers de la région et ne visaient qu'à :

- Revitaliser la forêt et stimuler la biodiversité en supprimant les arbres mal enracinés et les zones d'ombre trop importantes pour permettre le meilleur développement de la végétation;

- Favoriser la diversification des espèces afin d'accroître la résistance de la forêt face aux changements climatiques;

Tant le choix d'intervenir en une fois que les moyens proposés entendaient, eux, répondre à la nécessité de préserver le plus possible la flore et la faune tout en limitant l'impact au sol des interventions à conduire.

Depuis le vote par le Conseil municipal en décembre dernier, les informations partielles et orientées distillées par certaines et certains, allant jusqu'à faire croire que le Conseil administratif mentirait volontairement à la population et aurait des « plans cachés » de densification ou d'urbanisation de ce secteur, ont fait réagir certains milieux genevois de défense du patrimoine arboré qui ont lancé une pétition contre un projet qui pourtant ne vise qu'à favoriser la préservation et la vitalité d'une forêt – le Conseil municipal aura d'ailleurs l'occasion de parler de cette pétition tout à l'heure.

Ainsi, au vu de la récupération politique que certaines et certains ont fait de ces travaux d'entretien, il a été décidé de les repousser d'une année afin que les élections municipales soient passées et qu'une information préalable supplémentaire et objective ait pu être sereinement partagée.

Projet chemin de Pinchat

Pour votre information et afin que vous puissiez aborder la pétition que vous traiterez durant ce Conseil municipal avec tous les éléments, je vous informe que le Conseil administratif a décidé l'automne passé et après concertation avec la ville de Veyrier, de demander au canton de revoir complètement le projet de réaménagement du chemin de Pinchat afin de préserver les arbres au mieux, tout en y intégrant le BHNS tel que prévu.

Nous avons pour cela soumis une demande formelle au canton et les discussions techniques ont débuté. Une séance est prévue le 31 janvier afin que nous puissions évaluer la ou les variantes actuellement étudiées par le canton.

A relever qu'une telle option impliquera nécessairement des limitations pour le trafic motorisé individuel.

Abribus route de Veyrier

Je vous informe qu'il a été décidé d'installer ce printemps deux abribus végétalisés à la route de Veyrier. Ces abribus, plus confortables que les actuels, bénéficieront d'une toiture végétalisée participant ainsi à préserver les usagers contre la chaleur, ce qui va devenir un problème majeur dans nos centres urbains ces prochaines décennies. Si le projet sera entièrement réalisé par nos mandataires, notre service espaces verts a participé au choix du type de végétation.

Ces abribus intégreront le visuel carougeois sérigraphié sur une des vitres.

La surface couverte sera de 30 % plus importante qu'avec le modèle actuel. Le prix incluant la végétalisation sera, lui, supérieur d'environ 20% sans coûts d'entretien supplémentaires.

Si ces abribus donnaient satisfaction, le même modèle pourrait être utilisé sur d'autres lieux dans Carouge, à l'instar de la rue de la Fontenette - nous avons du reste déjà eu l'occasion d'en discuter lors de la délibération concernant ce secteur.

Grand parc du PAV

Comme vous le savez, à la demande du Conseil administratif de Carouge relayée par nos homologues de Lancy et Genève, le projet PAV inclut depuis 2013 dans ses plans un grand parc public d'environ 7 hectares, soit la surface du parc des Bastions. Ce grand parc est désormais planifié à l'emplacement du MParc et des bâtiments de la Migros. Les discussions entre l'Etat, les CFF, la Migros, la FTI et nous pour la relocalisation des activités de la Migros avancent bien.

Nous travaillons actuellement avec le canton à la mise en place de procédures de sélection en vue de lancer un concours qui inclura autant l'aménagement du parc lui-même que du petit secteur urbanisé de ce périmètre tout en intégrant la remise à ciel ouvert de la Drize qui traversera le PAV. Il va sans dire que ce processus inclura une large démarche de concertation dans laquelle vous serez pleinement impliqués.

Communications de Mme Hiltbold :

Nouvel horaire de la police municipale

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel horaire de la police municipale le 1^{er} avril 2019, les agents ont fait remonter à leur hiérarchie la pénibilité de celui-ci (trop de nuits et de soirées, difficultés à récupérer après les nuits, impact sur la vie privée), notamment en raison du passage d'un tournus horaire de cinq à quatre semaines, avec une augmentation de l'effectif des groupes passant de quatre à cinq agents.

Cette configuration étant toutefois nécessaire pour maintenir un effectif policier suffisant en simultané et assurer la meilleure concordance entre les besoins et les ressources engagées, c'est donc sur la question de la pénibilité que nous nous sommes concentrés tout en gardant à l'esprit les objectifs en lien avec le déploiement de la police municipale, sa visibilité et le développement de ses missions de police de proximité.

Dans le cadre de cette réflexion, nous nous sommes penchés sur plusieurs pistes tout en veillant à impliquer le personnel et en tenant compte des statistiques opérationnelles de la police municipale démontrant les besoins de la population. Au sujet de ce dernier point, une analyse du nombre de réquisitions, soit les appels émanant de la population, a été effectuée sur une période de plus de trois ans. Cette dernière a clairement démontré que les lundis soirs, entre 19h et 1h30, la moyenne des appels reçus par la police municipale était extrêmement faible.

En finalité, il a donc été décidé par le Conseil administratif de maintenir la couverture horaire actuelle de la police municipale, à l'exception du lundi soir qui verra une fin de service ramenée à 19h au lieu de 1h30, comme actuellement. Cette mesure prendra effet dès le 3 février 2020.

Cela permettra, d'une part, d'être en adéquation avec les objectifs initialement fixés et, d'autre part, de diminuer la pénibilité des horaires irréguliers en articulant un tournus des équipes sur quatre semaines ne comportant plus que cinq nuits (du mardi au samedi), au lieu de six.

Séances nouveaux votants

En vue des prochaines élections communales qui se tiendront le 15 mars et le 5 avril 2020, la Ville de Carouge, en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers, organise à nouveau deux séances d'information à l'intention des nouveaux votants de notre Commune.

Celles-ci auront lieu :

- le lundi 2 mars à 19h30 à l'aula de l'école du Val d'Arve
- le samedi 7 mars à 10h à l'aula de l'école des Promenades.

Une lettre d'invitation avec un dépliant vont être envoyés par le Bureau de l'Intégration des étrangers aux étrangères et étrangers résidant depuis plus de huit ans en Suisse et ayant élu domicile sur la commune de Carouge.

Ces séances, présentées par l'Institut d'étude de la citoyenneté de l'Université de Genève, donneront lieu à des échanges avec le Conseiller d'Etat, Thierry Apothéloz, et seront suivies par un apéritif convivial en présence du Conseil administratif de la ville de Carouge et des partis politiques communaux et des membres de la commission d'intégration.

Chaque parti politique carougeois ayant déposé une liste en vue des élections recevra un courrier lui précisant les modalités de présentation de son parti pour les prochaines élections. Chaque parti disposera d'un panneau fourni par la Ville de Carouge. En dehors de ce panneau, il a été décidé que strictement aucun autre matériel (dépliant, listes, cartes de visite, etc.) ne serait exposé ni distribué lors de ces séances. Deux ou trois représentants par parti, au maximum, pourront répondre aux questions des personnes intéressées à l'issue de la présentation.

Cette manière de procéder garantit en effet un traitement équitable à chacun des partis.

Recrutement en direct organisé par Projets Emploi Jeunes

J'ai le plaisir de vous informer que, pour la cinquième fois, la Ville de Carouge, par l'intermédiaire de Projets Emploi Jeunes, organise un recrutement en direct, en partenariat avec une quinzaine d'employeurs du Canton et Interface Entreprises de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – secteur formation. Ce recrutement en direct sera, comme les années précédentes, à nouveau la meilleure manière de postuler aux places d'apprentissage de la Ville de Carouge.

L'évènement s'adresse aux candidates et candidats de la région, prêt-es à entrer en formation duale, qui pourront directement postuler à des places d'apprentissages pour la rentrée de septembre.

Cette édition carougeoise du recrutement en direct aura lieu le mercredi 19 février 2020 de 14h à 17h dans les salles du Rondeau.

Pour préparer leur dossier de candidature et l'entretien d'embauche, les jeunes habitants et habitantes de la Commune pourront se rendre, dès le 3 février, à Projets Emploi Jeunes lors de permanences spéciales.

Ils et elles pourront aussi s'inscrire à une journée photos pour leur CV, qui seront réalisées par une photographe diplômée.

Nous avons pris le soin d'adresser un courrier à toutes les jeunes habitantes et tous les jeunes habitants de Carouge âgé-es de 16 à 19 ans pour les inviter. En outre, toutes les informations utiles se trouvent dans le *Vivre Carouge* n° 88, sur la page Internet de la Ville de Carouge et sur celle de la Cité des métiers ou encore auprès des collaboratrices de Projets Emploi Jeunes.

Nouvel espace d'accueil adultes enfants

A l'instar d'autres grandes communes du canton, la Ville de Carouge va proposer un espace d'accueil parents enfants à partir du mois de mars prochain.

Ces lieux d'accueil sont reconnus comme des lieux de prévention, de socialisation et d'intégration et apportent de nombreux bénéfices aux familles les fréquentant.

Espaces adaptés et stimulants, ces lieux permettent de passer du temps avec son enfant, de rencontrer d'autres parents, d'échanger avec des professionnels de l'enfance, ou encore de découvrir des opportunités d'activités culturelles et sociales offertes à Carouge ou ailleurs pour ce public.

Après l'expérience de l'exposition nationale « Découvrir le monde » au printemps 2018 où les Promenades avaient proposé ce type d'accueil et le succès rencontré auprès des familles (parents, grands-parents, proches accompagnant les enfants), le secteur de la petite enfance se réjouit de démarrer ce projet pilote.

L'espace accueil adultes enfants aura lieu tous les mercredis matins entre 9h30 et 11h30, à partir du 4 mars prochain à l'EVE des Promenades.

Les familles seront accueillies sans inscription préalable et la prestation est gratuite.

Au niveau des coûts, il est à préciser que cette prestation sera financée par le Bureau d'intégration des étrangers, ce projet répondant aux objectifs du Programme d'intégration cantonal (PIC2), impulsé par la Confédération.

Dès lors que nous mutualisons des espaces avec une utilisation de l'EVE des Promenades sur sa fermeture du mercredi matin, que nous n'avons aucun frais d'aménagement puisqu'il s'agit déjà d'un espace petite enfance, que les frais de personnel seront limités et que nous avons mis un place un nouveau partenariat avec le Bureau d'intégration des étrangers, nous ne voyons que des avantages à ce projet.

Celui-ci nous permet surtout d'offrir à des familles qui n'auraient pas accès à la crèche ou au jardin d'enfants un espace de rencontre, un contact avec des professionnels de l'enfance, des informations sur la Ville de Carouge ou sur le réseau santé social.

Je me réjouis de pouvoir proposer à ces familles cette nouvelle prestation et nous reviendrons volontiers auprès du Conseil municipal pour vous en dresser un bilan dans quelques mois.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Remplacement d'une représentante des Verts au sein de la commission extraparlamentaire de l'intégration

Suite à la démission de Mme Deschryver, le parti des Verts souhaite la remplacer par Mme Jodie Roussel.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

Courriers reçus

- Des commerces demandant la fermeture de la rue bordant la Place du Marché (côté impaire entre Bourse et Pharmacie) pour pouvoir s'associer de mars à septembre à la brocante du premier dimanche du mois.

La question est à l'étude entre les services et les requérants.

Le bureau a décidé d'adresser un accusé de réception indiquant que la demande est cours de traitement par les services.

- Un citoyen faisant des propositions pour des actions contre les déchets dans les rues de Carouge.

La question soulevée est prise en compte par le service dans le cadre du renouvellement des poubelles et des moyens d'identification des déchets (Cleancity) qui permettront des campagnes comme celles suggérées.

Le bureau a décidé de faire un accusé de réception indiquant ces éléments.

- Un citoyen écrivant pour la énième fois pour un différend l'opposant à la Fondation du Vieux Carouge.

Ceci ne concernant pas le Conseil municipal, le bureau a décidé de faire un accusé de réception ne donnant aucune suite à ce courrier.

- Un courrier de commerçants remerciant la Ville de Carouge pour les décorations et illuminations de Noël 2019-2020.

Le bureau a décidé de faire un accusé de réception pour les en remercier.

Toutes ces lettres ainsi que les réponses seront mises à disposition après le présent Conseil municipal.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 184-2019 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 1'653'338.— TTC (DONT CHF 78'730.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A L'EXTENSION DE LA ZONE PIETONNE, A SON AMENAGEMENT PROVISOIRE ET A SA MISE EN VALEUR PAR UN CONCEPT ARTISTIQUE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie le 12 décembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 20 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Morex relève qu'en commission, le projet a été accepté par tous les partis, y compris le PLR. Toutefois, ce dernier avait posé des conditions, raison pour laquelle il dépose ce soir trois amendements.

Tout d'abord, le PLR exige, depuis le début, que les places de stationnement en surface soient compensées conformément à la législation actuelle. Par conséquent, le premier amendement est le suivant : « *Aucune fermeture à la circulation ne sera mise en place avant que toutes les places de stationnement soient compensées selon la législation en vigueur.* »

Ensuite, le PLR n'est pas le seul parti à trouver quelque peu inéquitable de remplacer un macaron au prix de CHF 200.- par année par des abonnements en sous-sol à CHF 180.- ou CHF 200.- par mois. Dès lors, le deuxième amendement vise à essayer de trouver une solution pour éviter cette différence de prix. Sa formulation est la suivante : « *Pour les habitants de Carouge, leur donner la possibilité d'utiliser le macaron afin de stationner dans les parkings souterrains de proximité.* »

Enfin, le PLR veut une véritable zone piétonne. Aussi, l'amendement est le suivant : « *Afin que cette zone soit réellement piétonne, l'interdire aux motocyclettes, aux cycles et trottinettes, qu'ils soient électriques ou pas, sauf pied à terre.* » Le PLR exige en effet que des mesures soient prises pour éviter les incivilités des cyclistes que l'on constate sur la zone piétonne actuelle, où circulent même des scooters.

M. Baertschi rappelle que le parti socialiste était entré en matière pour cette zone piétonne sous deux conditions essentielles. D'une part, il fallait prévoir une animation pour éviter que ces rues ne soient de simples rues vides. Le projet de délibération répond à cette première condition. M. Baertschi en profite pour saluer les décorations qui ont été installées pour ces fêtes.

D'autre part, le parti socialiste avait soulevé la question du stationnement. Il a cherché une solution dans le même esprit que l'amendement déposé par le PLR. Force est de constater qu'il faut faire quelque chose, sachant cependant qu'il semble extrêmement difficile de donner des subsides, voire des faveurs à certaines catégories d'habitants et pas à d'autres. C'est pourquoi le parti socialiste propose l'amendement suivant : « *Ajout d'un point 5 : D'octroyer prioritairement aux habitants et commerçants riverains et des rues impactées par la présente mesure et qui le désirent une place de stationnement. Ceci pendant une durée d'une année dans deux des trois parkings souterrains publics propriétés de la Ville de Carouge, soit sous les places de l'Octroi et de Sardaigne.* » M. Baertschi rappelle qu'il avait posé une question écrite pour avoir plus de précisions sur la gestion des parkings. Il demandait ce qu'il en était de l'occupation par des riverains aujourd'hui déjà et, également, de certains accords donnés autrefois par la commune à des entreprises qui auraient droit à un certain nombre de places. Pour que cet amendement puisse être appliqué, il faut bien sûr que des places soient à disposition pour ces personnes.

Concernant l'interdiction des cycles proposée par le PLR, M. Baertschi ne pense pas qu'elle soit applicable, au vu de la législation fédérale. Ce problème a aussi été évoqué au sein du groupe socialiste. Certaines mesures pourraient être envisagées comme, par exemple, restreindre le trafic des cycles dans ce secteur à certaines heures, en particulier aux heures du marché. Cela permettrait d'éviter des problèmes, notamment pour les personnes âgées et les jeunes enfants. Mais cette question devra être examinée pour elle-même en commission ultérieurement, et non pas dans le cadre de la présente délibération, raison pour laquelle le groupe socialiste ne votera pas l'amendement du PLR.

M. Barthassat mentionne d'abord que le PDC se félicite du retour de cette délibération, dont un des artisans, M. Maulini, est présent ce soir dans le public. Ensuite, concernant le premier amendement PLR, il souhaiterait qu'on lui rappelle quelle est « la législation en vigueur » pour les places de parc. Il lui semble en effet que la législation a changé plusieurs fois ces dernières années.

M. Walder souhaite apporter quelques précisions par rapport aux amendements. Concernant l'accès aux parkings, il rappelle, comme indiqué en commission, que le macaron permet de

stationner sur les places bleues sans limite de temps mais il ne donne pas droit à une place de parking. Le canton autoriserait peut-être la commune à appliquer ce même système à des parkings souterrains, mais cela voudrait dire que le parking serait gratuit pour tout le monde pendant une certaine durée, comme en zone bleue, et que les habitants concernés pourraient y garer leur voiture de façon indéterminée. M. Walder signale ensuite que les parkings souterrains de la commune rapportent CHF 2,5 millions à la commune. Il n'a pas sous les yeux tous les éléments, notamment les frais, parce qu'il n'a eu connaissance de l'amendement que tout récemment, mais il peut dire que les abonnements représentent environ deux tiers de ces recettes. Cela signifie qu'il faudra trouver CHF 1,8 million si la commune offre la possibilité aux habitants de se garer dans ses parkings souterrains gratuitement ou avec un macaron, étant encore précisé que la commune ne perçoit pas le prix du macaron, qui est payé à la fondation des parkings, laquelle l'utilise pour construire des P+R. Ou alors, il faudra trouver un autre système – M. Walder a toujours dit qu'il était prêt à discuter de tarifications particulières pour les habitants de Carouge. Il rappelle également qu'à CHF 185.- par mois, les tarifs des parkings souterrains de la ville de Carouge sont parmi les moins chers des parkings souterrains du centre-ville. Il convient de préciser qu'en matière de parkings souterrains, Carouge est assimilé au centre-ville. D'ailleurs, la gratuité accordée le samedi matin est autorisée parce qu'elle est ancienne. Le canton ne l'autoriserait plus aujourd'hui, dans aucun parking, parce qu'il s'agit d'un appel d'air pour les voitures.

Quant aux compensations, la commune respectera dans tous les cas la législation en vigueur. Du reste, avant de délivrer l'autorisation pour fermer une rue, le canton s'assure que le projet respecte la réglementation en vigueur. Mais, pour rappel, la règle de compensation permet un certain décalage dans le temps entre les places supprimées et les nouvelles places créées. Il n'est pas interdit de créer une place si l'on n'en supprime pas une en même temps et, *contrario*, il n'est pas interdit d'en enlever une si l'on n'en crée pas une autre en même temps, mais il y a un délai pour compenser celle qui a été supprimée.

Ensuite, la ville de Carouge a voulu que cette zone piétonne soit ouverte à tout type de véhicules pour les ayants droit, c'est-à-dire les riverains, qu'il s'agisse des habitants ou des commerçants du secteur. Les riverains ont donc le droit d'y circuler en moto ou en voiture. C'est une façon de leur simplifier la vie. Dans d'autres zones piétonnes, les véhicules ne peuvent passer qu'à certaines heures, par exemple, ce qui complique l'organisation des riverains. Si le Conseil municipal décide d'interdire l'accès à tout véhicule, cette interdiction s'appliquera aussi aux habitants, qui ne pourront donc plus rejoindre leur parking. Ou alors, il faudrait préciser « ayants droit exceptés », auquel cas les contrôles par la police seront compliqués quand il s'agira de vérifier que tel cycliste se rend bien chez un ami dans le secteur, par exemple. La commune peut réfléchir à des solutions. Il y a des chauffards en voiture, des chauffards à vélo, des chauffards en moto, et la police fait ce qu'elle peut. Il n'y a pas plus de dérives dans la zone piétonne qu'à la rue Ancienne ou au rondou de Carouge, par exemple. Le problème existe et il faut être vigilant, mais il ne faut pas mettre en péril ce projet pour cette raison, sachant qu'il est possible de trouver ensemble des solutions qui permettront de réduire les problèmes dans ce secteur.

M. Barthassat trouve intéressants les deux amendements du parti socialiste. Il se souvient d'un amendement des Verts voté il y a quelques années. Cet amendement s'opposait à la création de places de parc supplémentaires en lien avec les nouveaux immeubles au chemin des Horlogers – sauf erreur, il s'agissait d'un parking public. Si cet amendement n'avait pas été adopté à l'époque, la zone piétonne ne serait pas mise en péril aujourd'hui. Il faut donc faire attention aux amendements que l'on dépose et qui peuvent avoir des répercussions désagréables.

Mme Molinari salue le travail acharné qui a été effectué par tous les bords politiques pour pouvoir mener à bien ce projet. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, la commune est face à une urgence qui rend normal ce genre de démarches qui, du reste, sont bien plus développées ailleurs. Aujourd'hui-même – et c'est assez emblématique – le canton connaît le premier pic de pollution qui requiert, de par la loi, la circulation différenciée. Il est quelque peu

anachronique de discuter du fait – mais Mme Molinari le fait volontiers parce qu'elle croit que chacun doit partager cette conviction profonde – que la santé doit être absolument prioritaire, de même que la qualité de vie et la sécurité des piétons, des enfants et des personnes les plus faibles, y compris les cyclistes.

L'agrandissement de la zone piétonne proposé aujourd'hui s'inscrit dans un ensemble de mesures que la commune prend depuis plusieurs années. L'amendement PLR met en avant la compensation des places de parc supprimées. Mme Molinari rappelle que Carouge est une des communes du canton qui dispose du plus fort taux de parking en sous-sol par habitant. Si elle avait pu prendre connaissance de cet amendement plus tôt, elle aurait pu reprendre les chiffres qui avaient été présentés au Conseil municipal. Elle peut toutefois dire que le taux de vacance dans les parkings est important, et de plus en plus important parce que, dans l'hyper-centre de Genève et à Carouge aussi, environ 40% des familles n'ont plus de voiture. C'est une réalité dont il faut tenir compte. De plus, comme l'a mentionné M. Walder, la compensation imposée par la loi sera respectée. Mme Molinari rappelle ensuite à son tour que le macaron ne donne pas droit à une place de parc. Il permet d'occuper une place en zone bleue plus longtemps que si l'on mettait le disque horaire ou des sous dans le parcomètre. Comme l'a évoqué M. Walder, le contrôle serait difficile. Mais, au-delà de cela, cet amendement créerait une inégalité de traitement puisqu'il faudrait distinguer ceux qui se seraient parqués dans ce bout de rue et qui auraient donc le droit d'accéder gratuitement aux parkings souterrains et tous les autres qui auraient peut-être aussi voulu se parquer dans cette zone. L'amendement serait extrêmement compliqué à mettre en place.

Ensuite, Mme Molinari souligne que la zone piétonne est traversée par deux transversales. Les Verts étant pragmatiques, ils comprennent que des passages doivent rester autorisés et qu'il faut tenir compte de certaines réalités. Mais si l'on autorise un passage en transversal sur deux rues, comment soutenir le fait que la rue piétonne soit interdite aux vélos, qui bien sûr devront respecter les usagers les plus fragiles, c'est-à-dire les piétons ? Du reste, la législation fédérale impose l'accès aux vélos, sauf dans des cas très particuliers. Elle prévoit qu'en zone piétonne, la circulation des deux-roues non motorisés est autorisée et que le vélo ne doit pas circuler plus vite qu'un cheval au pas – c'est un peu anachronique, mais c'est ainsi que le formule la législation fédérale.

Mme Molinari invite donc le Conseil municipal à rejeter les amendements du PLR. Elle salue encore une fois le travail interpartis qui a été réalisé, et en particulier le travail de M. Barro en tant que président de ce groupe. Aujourd'hui, après tant d'années, après tant de concertations, il est temps de répondre à une demande des citoyennes et des citoyens en leur mettant à disposition un espace de convivialité, un espace de joie, un espace qui contribuera – même si ce n'est qu'un tout petit peu – à lutter contre la pollution et un espace qui contribuera certainement au bien-vivre à Carouge.

Comme sa préopinante, M. Barro salue le fait que ce dossier avance. Les amendements sont arrivés tardivement, même s'ils reprennent des questions qui ont été évoquées au cours de ces deux années de travail et qui sont pertinentes. Ce soir, il n'a pas envie de prendre des décisions à la va-vite, mais de continuer le mode opératoire que ce projet a vu naître et qui consiste à discuter tous ensemble. Cette zone piétonne est un terrain d'essai fantastique que l'on peut faire évoluer. S'il faut effectivement avoir l'œil sur ce qui va se passer, il faut aussi se laisser un peu de latitude et ne pas graver dans le marbre des choses qui pourraient bloquer l'avancement du projet. Il est difficilement concevable qu'un habitant de Saint-Joseph puisse, avec son macaron, se garer gratuitement dans un parking souterrain alors qu'un habitant de la rue voisine paye CHF 185.- par mois pour le même service. Il faut continuer à travailler pour voir quel geste la commune pourrait faire. Des pistes ont été évoquées. Ce travail doit être mené en parallèle à l'avancement du projet. Le Conseil municipal devra être attentif aux solutions qui lui seront proposées, afin de s'assurer que cet espace public revive et soit dynamisé. La majorité des commerçants attendent cet événement urbain qui permettra de développer une des plus belles rues de Genève. Pour la commune, cette zone piétonne sera un atout fort et pratiquement gratuit. Pour toutes ces raisons, M. Barro invite le Conseil

municipal à ne pas suivre les amendements proposés ce soir mais, en revanche, à bien suivre le dossier.

M. Isabella rappelle que, lors de la séance de commission, la représentante d'une des associations invitées avait mentionné que, d'après le site internet de la fondation des parkings, il n'y aurait plus d'abonnements disponibles pour le parking de l'Octroi. M. Walder avait indiqué qu'il se renseignerait. A-t-il plus d'informations sur ce sujet aujourd'hui ?

M. Walder explique que, quand un parking est complet et qu'il n'y a plus d'abonnements disponibles immédiatement, la fondation des parkings le signale sur son site internet. Les listes d'attente sont très courtes. Au parking de l'Octroi, de nombreux abonnements ont été octroyés à des entreprises, il y a déjà bien longtemps. M. Walder précise que ses services sont en train de recueillir toutes les informations nécessaires pour pouvoir répondre à la question de M. Baertschi. Il envisageait de convoquer une commission pour présenter tous les chiffres. Ce qu'il peut dire, c'est que, dans tous les parkings, les renouvellements sont peu nombreux et certains abonnements sont anciens. A noter qu'à une époque, la commune ne faisait pas de différence entre entreprises et habitants. Dans ce contexte, le taux de places de parking disponibles pour les habitants est assez faible, malgré le fait que ces derniers sont prioritaires, étant encore précisé que des places sont aussi mises à disposition des commerçants, surtout du Vieux-Carouge. M. Walder revient ensuite sur l'amendement de M. Baertschi. Il a omis d'indiquer plus tôt que, lorsque la petite zone piétonne a été créée, des abonnements ont été remis à tous les habitants du secteur qui le souhaitaient. Il est déjà prévu d'en faire de même pour l'extension de la zone piétonne, que cet amendement soit voté ou non.

M. Morex revient sur les propos de M. Walder concernant les cyclistes. Actuellement, les cyclistes utilisent la rue Saint-Joseph, qui n'est pas totalement fermée, comme voie de circulation depuis la rue du Pont-Neuf jusqu'à la place du Marché. Le jour où cette rue sera totalement fermée, ils continueront à faire de même, alors qu'il existe des voies de circulation pour cyclistes à la rue Vautier et à la rue Jacques-Dalphin. M. Morex pense qu'il ne serait pas anormal de les empêcher d'utiliser cette zone piétonne pour circuler à vélo.

M. Mützenberg est surpris de recevoir aussi tardivement les amendements du PLR. Ces questions ont certes été évoquées en commission, mais il aurait été souhaitable d'obtenir ces amendements plus tôt. Il a l'impression que c'est encore une manière pour le PLR de retarder la création de cette zone piétonne et de la renvoyer aux calendes grecques, comme lorsque le Conseil municipal avait discuté de la commission qui devait étudier cette question. En fait, le PLR semble ne pas vouloir de zone piétonne mais il n'assume pas cette idée et trouve des excuses pour retarder encore et encore la mise en œuvre du projet. Il devrait se positionner et, s'il ne veut pas de la zone piétonne, le dire clairement. Cela peut être un programme de campagne – M. Mützenberg ne sait pas si ce serait populaire. Cela fait des années que le Conseil municipal discute de cette zone piétonne et, une fois de plus, il y a un blocage. Mais il semble que, cette fois, le PLR est minoritaire.

M. Mützenberg aborde ensuite la question des vélos, à laquelle il est aussi sensible. Il a pu encore le voir ce soir en venant au Conseil municipal : certains vélos roulent trop vite. Le problème est réel, mais interdire tous les vélos sur une zone piétonne n'est pas la solution. M. Mützenberg en est convaincu, il faut trouver un moyen pour que les différents modes de mobilité douce puissent coexister. C'est un défi, et la solution n'est pas de « fliquer » cette zone que chacun voudrait conviviale. Et comment expliquer à un parent qui a un enfant sur son vélo qu'il vaut mieux, comme le dit M. Morex, emprunter la rue Vautier ou la rue Jacques-Dalphin en sens unique et croiser à quelques centimètres les voitures qui arrivent de face à vive allure ? Il faut vraiment ne jamais avoir fait du vélo pour proposer une telle solution. Mais peut-être ce parent préfèrerait-il prendre la rue Saint-Victor et les rails de tram qui ne sont pas beaucoup plus sûres... M. Mützenberg insiste sur le fait qu'il faut trouver des solutions, faire en sorte que les différents modes de mobilité douce puissent coexister et arrêter de toujours

vouloir opposer les uns aux autres, les plus faibles aux plus forts, parce qu'une fois, ce sont peut-être les piétons qui sont en danger face aux vélos et, une autre fois, ce sont ces derniers qui sont en danger face aux voitures. M. Mützenberg encourage donc le Conseil municipal à refuser clairement ces amendements. Quant à celui sur les macarons dont il n'a pas tout à fait compris le sens, il lui paraît démesuré. Il faudrait mettre en place une usine à gaz. L'amendement du parti socialiste est bien plus mesuré et cohérent. Mais, comme l'a dit M. Walder, cela a déjà été fait pour la zone piétonne existante et il est prévu de le faire pour cette nouvelle partie de la zone piétonne. Dès lors, M. Mützenberg invite le Conseil municipal à refuser également cet amendement.

M. Gerster remercie M. Mützenberg, qui est un cycliste modèle et respecte la législation... Chacun peut s'exprimer, la campagne électorale est en cours. M. Gerster est lui aussi un cycliste, mais il faut bien reconnaître que, pour des personnes âgées, pour des personnes à mobilité réduite, pour des mamans avec des enfants, la zone piétonne existante est dangereuse à certains moments de la journée – pour elles, c'est presque le complexe du hérisson qui traverse l'autoroute. Le PLR est peut-être trop sensible à ces aspects. Comme il est en contact avec la population en cette période de campagne, son électorat lui en a peut-être effectivement parlé. M. Gerster est désolé que cela dérange M. Mützenberg – mais c'est bien parce qu'ils ont des opinions différentes qu'ils se présentent sous des couleurs différentes et qu'ils avancent des arguments différents. Cela dit, il rejoint les propos de M. Barro et propose de mettre en place la zone piétonne, puis de faire un bilan et d'en tirer les conséquences en corrigeant ce qui doit l'être.

M. Gerster aborde ensuite le montant prévu pour la décoration artistique. Il n'a pas assisté à la commission, mais il a lu le procès-verbal. Demander que le Conseil municipal vote un chèque en blanc de plus de CHF 1 million pour cinq ans et mettre en place un comité composé notamment de représentants d'associations, c'est en quelque sorte nier le fait que les conseillers municipaux sont élus pour représenter le peuple. En fin de compte, les conseillers municipaux auront voté un million et ils seront simplement invités à l'inauguration pour manger des petits fours et admirer les décorations qui auront été choisies par ce comité. En commission, M. Monney avait proposé qu'un représentant par parti siège dans ce comité. Mme Lammar s'était engagée à augmenter le nombre de conseillers municipaux dans le comité. Mais M. Gerster estime qu'il faut utiliser les structures qui existent déjà, en l'occurrence la commission de la Culture, qui du reste, au goût de M. Gerster, ne se réunit pas assez souvent. Il propose donc que l'administration, entourée de spécialistes et d'experts, monte un projet et le présente à la commission de la Culture pour une validation politique, au vu de l'argent que la commune va engager. M. Gerster demande à Mme Lammar s'il doit proposer un amendement pour que les projets passent en commission de la Culture ou si ses propos ont été entendus.

Mme Lammar répond que, si un passage en commission de la Culture peut rassurer M. Gerster, sans entraver le processus et le rallonger de manière inutile, c'est volontiers qu'une commission de la Culture sera convoquée. L'objectif était de mettre en place une procédure qui permette d'aller de l'avant et aussi d'éviter peut-être de longues discussions parce qu'untel préférerait du bleu plutôt que du rouge et que tel autre voudrait des carrés plutôt que des ronds.

M. Gerster remercie Mme Lammar pour cette réponse, même si le ton employé lui déplaît quelque peu parce que, quand les décorations seront dans la rue, si les conseillers municipaux sont interpellés par la population et répondent qu'elles ont été choisies par un groupe d'experts, certains ne manqueront pas de leur demander à quoi ils servent. Les conseillers municipaux sont élus et doivent prendre leurs responsabilités. Certes, chacun a son avis, mais si la commission de la Culture se limite à prendre connaissance du programme culturel annuel... Certains projets n'ont pas été concluants, comme les projections lumineuses d'animaux contre les murs qui, peut-être, ont plu à certains mais qui ont déplu à beaucoup d'autres – la preuve, il n'y a plus ces projections. En revanche, les décorations de Noël de

cette année ont été présentées en commission, qui les a validées. Les échos dans la presse et ailleurs démontrent que les conseillers municipaux, appuyés par l'expertise du service concerné, peuvent être capables de valider des projets de qualité.

Mme Lammar relève que les illuminations de Noël ont été présentées, dans leurs principes, en commission de la Culture, mais c'est une commission d'experts qui a choisi concrètement tel ou tel aménagement qui a été installé dans les rues carougeoises pour les fêtes de fin d'année. Quant aux projections et aux gobos, elle rappelle qu'ils font partie du plan lumière, qu'ils avaient aussi été présentés en commission et qu'il était prévu de les modifier au cours du temps. Mais, Mme Lammar le répète, c'est volontiers qu'une commission Culture sera organisée.

Grâce aux outils informatiques, M. Walder peut apporter une réponse à la question que M. Isabella a posée plus tôt. Ses services lui ont confirmé qu'aujourd'hui, 40 places sont disponibles au parking de l'Octroi et qu'en revanche, aucune place n'est disponible au parking de Sardaigne, pour lequel 14 demandes sont sur la liste d'attente.

M. Baertschi souligne d'abord qu'il s'agit d'un dossier important pour Carouge et pour le centre de Carouge. Dans un sens, il regrette que tous ces points n'aient pas pu être évoqués en commission mais, d'un autre côté, c'est compréhensible. Il revient sur la question des cycles. Les préoccupations exprimées sont légitimes. A Nantes par exemple, des panneaux enjoignent aux cyclistes de mettre pied à terre à certaines heures. Il ne sait pas si cette solution serait conforme à la réglementation suisse. Il salue par ailleurs ce qui est mis en place par la police municipale et Mme Hiltpold au bord de l'Arve, où les agents font de la prévention et disent aux cyclistes de ralentir parce qu'il s'agit d'une zone piétonne. M. Baertschi cite un dernier cas, à Versailles, où des panneaux indiquent « cyclistes à l'allure du pas et priorité aux piétons ». Le Conseil municipal ne règlera certainement pas ces questions ce soir. Il est difficile de tout interdire. Le parti socialiste partage certaines préoccupations du PLR et, même si les amendements ne sont pas votés ce soir, le Conseil municipal aura l'occasion d'y revenir, tant pour les places de parking que pour les cycles.

M. Scheidegger remarque que les vélos sur la zone piétonne posent effectivement des problèmes. Il serait opportun de résoudre les problèmes qui existent déjà et qui ont été signalés à plusieurs reprises concernant les vélos sur les trottoirs et à travers la zone piétonne existante, avant d'envisager une cohabitation piétons et vélos sur l'extension de la zone piétonne. Des vélos circulent sur plusieurs trottoirs mais rien ne change. A certains carrefours, les piétons sont près de se faire renverser.

M. Barro revient sur l'intervention de M. Gerster à propos du suivi du dossier. Il suggère d'agender, le moment venu, une première séance de la commission de la Culture afin de soumettre aux conseillers municipaux le cahier des charges qui servira de base pour former un jury et générer les concours pour les projets d'animation des sols et des plafonds. Par ailleurs, si l'investissement pour les décorations des sols et des plafonds semble être un chèque en blanc, le projet qui a été présenté en commission était prometteur. Il s'agit là d'un véritable outil de promotion économique qui fera rayonner cette zone et permettra de redécouvrir sans cesse le même espace de manière différente. Le fait d'associer la zone piétonne avec cette plus-value artistique est excellent.

Mme Lammar répond que, dès lors qu'une commission de la Culture sera convoquée avant les projets, il est bien sûr possible d'en convoquer une pour valider le cahier des charges.

M. Fraomene rebondit sur les propos de M. Walder concernant le tarif des parkings, qui est inférieur à ceux en ville de Genève. Il ne faut pas oublier que les parkings de Carouge sont plus vétustes, que certaines prestations comme les toilettes à l'Octroi sont sacrifiées depuis des années et que, pour certains véhicules, il est compliqué de passer d'un étage à l'autre. De

plus, l'abonnement à CHF 185.- ne donne pas droit à une place réservée. Dès lors, si les parkings sont entièrement occupés, on ne peut pas y accéder. Quand il s'agira de trouver une solution pour les habitants de cette rue, il faudra prendre en compte ces éléments dans la réflexion.

M. Walder précise que, dans certains parkings, des places sont attribuées. Mais dans la plupart des parkings, même en ville de Genève, elles ne le sont pas. Effectivement, les parkings de Carouge ne sont pas en excellent état. Plusieurs projets de rénovation ou de reconstruction, comme pour le parking de Sardaigne, sont à l'étude. D'après M. Walder, le tarif est adapté ou, en tout cas, il n'est pas élevé par rapport aux parkings de qualité égale d'autres communes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes, en commençant par le premier amendement du PLR : « Aucune fermeture à la circulation ne sera mise en place avant que toutes les places de stationnement soient compensées selon la législation en vigueur. »

L'amendement est refusé par 18 non, 11 oui et 3 abstentions.

Le Président met aux voix le deuxième amendement du PLR : « Pour les habitants de Carouge, leur donner la possibilité d'utiliser le macaron afin de stationner dans les parkings souterrains de proximité. »

L'amendement est refusé par 19 non, 11 oui et 2 abstentions.

Le Président met aux voix le troisième amendement du PLR : « Afin que cette zone soit réellement piétonne, l'interdire aux motocyclettes, aux cycles et trottinettes, qu'ils soient électriques ou pas, sauf pied à terre. »

L'amendement est refusé par 16 non, 10 oui et 5 abstentions.

Le Président met aux voix l'amendement déposé par le parti socialiste : « *Ajout d'un point 5 : D'octroyer prioritairement aux habitants et commerçants riverains et des rues impactées par la présente mesure et qui le désirent une place de stationnement. Ceci pendant une durée d'une année dans deux des trois parkings souterrains publics propriétés de la Ville de Carouge, soit sous les places de l'Octroi et de Sardaigne.* »

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 22 oui, 4 non et 6 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 190-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE PRELIMINAIRE DE CHF 408'000.— POUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A LA FONTENETTE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie le 10 décembre 2019 et le rapport a été établi par M. Isabella.

Le Président demande si M. Isabella a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Isabella répond par la négative.

Deux amendements ont été proposés lors de la commission :

1^{er} amendement proposé par Mme Stéphanie Lammar au nom du Conseil administratif :

« Le Conseil administratif propose l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 222'000.-- en lieu et place des CHF 408'00-- mentionnés dans la délibération d'origine. »

L'amendement a été accepté à la majorité (2 abstentions et 0 opposition).

2^{ème} amendement proposé par M. Didier Prod'hom :

« Afin d'avoir une vision claire du projet avec ou sans Wellness, économiquement et environnemental, demande le chiffrage de deux projets distincts et alloue un montant de CHF 50'000.--, sous réserve de la validation des architectes et de l'administration communale »

L'amendement a été accepté à la majorité (1 abstention et 0 opposition).

La commission a préavisé favorablement la délibération par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat annonce que le PDC votera ce crédit d'étude préliminaire. Il tient toutefois à relever que, lors de la commission, les mandataires et les architectes ont eu une attitude qu'il qualifiera de pénible. Ils étaient peu préparés. Dans le projet sur lequel le Conseil municipal était entré en matière, les cubes devaient pouvoir être séparés et les variantes facilement chiffrées. Or, les mandataires et les architectes n'ont pas pu répondre aux questions des commissaires. De plus, ils sont venus avec des demandes d'honoraires supplémentaires. Ce dossier est mal né. Le Conseil municipal voulait une piscine à CHF 40 millions. Le dossier qui est revenu en commission se monte à CHF 60 millions, ce qui est beaucoup trop. M. Barthassat espère que, suite à cette commission compliquée, le projet va renaître ou, en tout cas, se retrouver dans des eaux bien plus calmes. Carouge a besoin d'une piscine couverte, mais il faut que les dossiers politiques soient gérés d'une manière bien plus professionnelle.

Mme Uldry votera également la délibération. Cependant, lors de la Toutes commissions réunies du 10 décembre dernier, elle avait déjà mentionné que le montant ne diminuait pas réellement. La diminution est seulement de CHF 42'506.40. Pour le reste, CHF 75'061.50 seront payés sur compte avant travaux et CHF 48'639.50 pour les primes de risque. Ces deux montants seront payés lors de la réalisation. Il lui avait été répondu que ces montants avaient été enlevés de la délibération pour que celle-ci reflète le coût réel de la pré-étude. Mais au final, que ces montants figurent dans cette délibération ou dans une autre, il va falloir les payer. Mme Uldry voulait attirer l'attention du Conseil municipal sur ce point.

Mme Lammar souhaite rappeler quelques éléments et donner quelques explications, notamment sur l'amendement proposé en commission le 10 décembre dernier. Pour rappel, le but de cette pré-étude est de connaître de manière plus précise les coûts de ce projet, notamment avec l'option « avec ou sans wellness », et de voir s'il existe des potentialités d'économies sachant que le coût total estimé de l'ouvrage est apparu au Conseil administratif comme étant particulièrement onéreux. Pour rappel également, le Conseil municipal a eu, avant le lancement du concours, une présentation du cahier des charges du concours qui comprenait notamment le nombre de bassins et les différents volets du projet. Ce cahier des charges a reçu l'aval du Conseil municipal, avec la seule remarque que le projet devrait pouvoir se faire avec ou sans wellness.

Par un complet mais heureux hasard, c'est le projet d'un bureau carougeois qui a été choisi par le jury du concours. Ce projet permettra de répondre aux besoins criants de la population carougeoise en matière de bassins, besoins qui ne sont remis en cause par personne autour de cette table, ce dont Mme Lammar se réjouit. A noter que le jury a été composé conformément aux règles usuelles SIA et que le concours s'est déroulé conformément à ces mêmes règles. Le Conseil municipal a été, comme pour tous les concours de ces dernières années, représenté par sa présidente de l'époque. Le résultat du concours a été présenté au Conseil municipal, mais aussi de manière publique ainsi qu'aux clubs concernés. Il a été spécifié que des remarques des usagers seraient, dans la mesure du possible, intégrées dans l'étude. La pré-étude a aussi pour but d'aider le Conseil municipal à choisir ce qu'il souhaite, c'est-à-dire un projet avec ou sans wellness.

Au vu des remarques du Conseil municipal lors de la prise en considération de cette délibération, en particulier concernant le montant élevé de cette pré-étude, le Conseil administratif a analysé la manière de diminuer ce montant. Il a, comme souhaité par le Conseil municipal, engagé des discussions avec les architectes et les mandataires pour savoir si ces derniers étaient prêts à faire un geste commercial en réduisant leurs honoraires, de la même manière que cela avait été fait pour la pré-étude du théâtre de Carouge. Mme Uldry a raison, il s'agit d'un geste commercial sur la pré-étude et, si le projet va de l'avant, les mandataires et les architectes seront payés pour la totalité de leur travail. A noter que les architectes et certains mandataires ont consenti à réduire jusqu'à 50% leurs honoraires, prenant ainsi un risque non négligeable si le projet devait ne pas aboutir.

Il faut aussi relever que le montant de la délibération comprend les frais de mandataires, mais aussi les coûts de deux études qui sont imposées par le GESDEC. L'une est obligatoire si la commune veut poursuivre l'exploitation de la piscine et du stade. L'autre est également obligatoire pour tout projet de piscine. La commune ne peut pas éviter ces études, mais elle peut sortir ces frais de la présente délibération pour les mettre dans ses frais de fonctionnement, sous la rubrique « études avant travaux », qui risque d'être un peu en dépassement. Cela ne réduit pas le montant que la commune devra payer, mais cela réduit le montant de la présente délibération, qui pourrait passer à CHF 222'000.- selon le tableau qui avait été présenté en commission.

Le Conseil administratif a tenté d'impliquer le plus possible le Conseil municipal dans ce projet. Cela fait maintenant dix ans qu'ils y travaillent. Dès lors, Mme Lammar s'étonne des propos de M. Barthassat, selon lequel le projet est mal géré.

Enfin, Mme Lammar apporte un dernier élément, par rapport à l'amendement de M. Prod'hom. Elle avait indiqué en commission qu'il fallait vérifier si le montant proposé par M. Prod'hom était réaliste. Elle peut confirmer ce soir que ce montant permettra d'étudier les éléments supplémentaires demandés par les membres du Conseil municipal présents en commission. Toutes commissions réunies.

M. Baertschi se félicite d'abord qu'un accord ait été trouvé. Il relève ensuite un ou deux grains de sable, qui sont probablement dus aux conditions imposées pour les jurys SIA ainsi qu'à des reports de décisions, pour des raisons d'ordre économique et utilitaire, voulus par le Conseil municipal. Le projet est très beau. L'urgence n'est bien sûr pas de faire un wellness à Carouge, mais de construire un bassin de 33 mètres (un bassin scolaire) qui réponde aux besoins de la population carougeoise en constante augmentation, sans parler des efforts fournis par le club de natation qui en est aujourd'hui réduit à devoir louer des lignes à la piscine de Lancy. Il faut donc que ce projet avance au plus vite. M. Baertschi revient sur les jurys SIA. En tant qu'architecte, il en parle en connaissance de cause. Dans ces jurys siègent des architectes externes à la commune, choisis du reste souvent par le service d'architecture, qui n'ont pas nécessairement un lien avec la réalité locale – et les gens s'enflamment, d'autant plus qu'en l'occurrence, la représentante du Conseil municipal n'était pas nécessairement formée pour faire face à ce genre de situations. Cela aboutit à un projet qui est un peu en déphasage avec la réalité. Aujourd'hui, le Conseil municipal fait son travail, il ramène les choses à leur juste niveau en termes financiers et d'exploitation. M. Baertschi ne veut pas non plus critiquer les jurys SIA, puisque la procédure permet d'éviter le copinage. Ici,

les choses ont été faites correctement et c'est un bureau carougeois qui a fini par être mandaté, ce qui est assez extraordinaire. Il pense que le jury n'a peut-être pas fait son travail à satisfaction, mais ce n'est pas la responsabilité de Mme Lammar qui a fait les choses dans les règles. Et aujourd'hui, le Conseil municipal propose un correctif. Tout cela a fait perdre un peu de temps, mais M. Baertschi espère que, maintenant, le dossier avancera vite.

Autant M. Barthassat peut rejoindre certains propos de M. Baertschi, autant il ne peut malheureusement pas être d'accord avec Mme Lammar, parce que cela signifierait qu'ils ont tous les deux tort. La commission va sauver ce dossier, mais le Conseil administratif aurait dû parler avec les architectes avant la commission, voire s'assurer, déjà au moment du concours, que le projet puisse être « dépecé » afin de savoir combien coûterait chaque bloc. Le problème dans la gestion politique du dossier, c'est que cela n'a pas été fait. Et c'est de nouveau le Conseil municipal, tous partis confondus, qui doit rattraper cette mauvaise gestion politique. Maintenant, le projet peut avancer, mais il ne faut pas aller trop vite non plus. Aujourd'hui, il est question d'un montant de CHF 60 millions. M. Barthassat espère que, grâce à cette commission et aux futures commissions, le dossier évoluera vers un projet adapté à Carouge et dont le coût sera bien moins élevé. Il rappelle que, pour le théâtre, la commune va investir au maximum CHF 25 millions. Ici, l'on parle de CHF 60 millions pour une piscine de 33 mètres ! Il faut revenir aux réalités carougeoises. Oui, Carouge a besoin d'une piscine, rapidement, mais à taille humaine et carougeoise. M. Barthassat croit que tous les partis le rejoignent sur ce point. Par conséquent, il prie Mme Lammar d'améliorer à l'avenir la gestion politique des dossiers.

Mme Lammar pense que cette période de campagne influence les interventions des uns et des autres, qui devraient être peut-être un peu plus nuancées. Elle ne partage évidemment pas l'avis de M. Barthassat. Le Conseil administratif a effectivement entendu que le Conseil municipal trouvait trop élevé le montant de CHF 408'000.-, raison pour laquelle il a proposé un amendement en commission. Mais, comme l'a relevé Mme Uldry, la diminution du coût est relativement faible puisqu'elle est liée au geste commercial des architectes, qui prennent un risque, comme pour le théâtre de Carouge. La diminution la plus importante consiste à sortir de la délibération le montant relatif aux études qui sont obligatoires pour les passer dans les frais de fonctionnement de la commune. Dès le résultat du concours, le montant estimé pour réaliser cette piscine est paru trop onéreux au Conseil administratif. Tant le Conseil municipal que la commission ont évoqué l'objectif de trouver des économies potentielles, mais c'était déjà l'objectif du Conseil administratif, qui l'avait mentionné lors de la présentation de la délibération. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a proposé une pré-étude, alors que les projets habituellement soumis au Conseil municipal ne font pas l'objet d'une pré-étude. Cela a été le cas pour le théâtre de Carouge parce qu'il s'agissait d'un projet d'importance majeure, avec des conséquences très importantes et, pour les mêmes raisons, c'est aussi le cas pour la piscine.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe aux votes, en commençant par l'amendement suivant : « *Le Conseil administratif propose l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 222'000.-- en lieu et place des CHF 408'000.-- mentionnés dans la délibération d'origine.* »

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président met aux voix le deuxième amendement : « *Afin d'avoir une vision claire du projet avec ou sans wellness, économiquement et environnemental, demande le chiffrage de deux projets distincts et alloue un montant de CHF 50'000.--, sous réserve de la validation des architectes et de l'administration communale.* »

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée, dont le montant s'élève à CHF 272'000.-.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 165-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 326'000.— POUR LA MISE EN CONFORMITE HYGIENE ET SECURITE FEU DE LA BUVETTE DU STADE DE LA FONTENETTE SISE SUR LA PARCELLE N° 3188 DE LA COMMUNE DE CAROUGE, 51, ROUTE DE VEYRIER, EN VUE DE SON EXPLOITATION PAR LA NOUVELLE GERANCE ET LE PARASCOLAIRE

Mme Lammar introduit le sujet. Comme indiqué dans les considérants de la délibération, le stade de la Fontenette date de 1966. Plusieurs travaux ont été effectués ou sont actuellement en cours, comme le Conseil municipal le sait puisqu'il a voté dernièrement une délibération pour la transformation des terrains A et C en synthétique et la réfection du terrain B. En revanche, la buvette n'a jamais fait l'objet de grands changements. Il convient aujourd'hui de la mettre en conformité, notamment au niveau des ventilations et des installations. La question de la mise aux normes feu est, à ce titre, indispensable.

Cette délibération prévoit également quelques aménagements liés au fonctionnement évolutif des clubs résidents. En effet, aujourd'hui, avec les évolutions des clubs, des supporters et des usagers du stade, il existe un souhait généralisé d'offrir une cuisine plus variée et plus adaptée. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier quelques aménagements.

Enfin, il faut relever que la buvette a été utilisée, il y a quelque temps, par les restaurants scolaires. Avec l'ouverture du restaurant scolaire dans les Aureas, la ville de Carouge pensait ne plus avoir besoin de ce lieu pour accueillir les enfants, en tout cas pas dans l'immédiat. Or, malheureusement, à peine le restaurant scolaire était-il ouvert qu'il était déjà plein. La demande n'est pas prête de baisser. Force est de constater que cette buvette permet à moindre coût d'accueillir des enfants pour le midi. C'est la raison pour laquelle la délibération prévoit également quelques aménagements afin que les enfants puissent être accueillis convenablement dans les locaux de la buvette.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter un crédit de construction d'un montant de CHF 326'000.- (dont CHF 13'250.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné aux travaux de mise en conformité hygiène et sécurité feu de la buvette du stade de la Fontenette.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Marti a besoin d'éclaircissements sur deux considérants. Tout d'abord, le troisième considérant mentionne : « Vu le remplacement du comité du club d'Etoile Carouge en 2018 ayant engendré des modifications dans l'organisation du club et notamment un changement de gérance de la buvette ». Elle n'est pas au courant de tous les soubresauts des comités des clubs footballistiques, mais elle a entendu dire que le président, qui est arrivé en 2018, avait démissionné. Elle souhaite savoir où en est aujourd'hui le comité. Ce considérant est-il encore d'actualité ?

Mme Lammar explique que le nouveau comité d'Etoile Carouge, qui a pris ses fonctions en 2018, ne souhaite pas poursuivre son mandat et a présenté sa démission essentiellement pour des raisons personnelles et de temps qu'il faut consacrer à la gestion d'un club comme

Etoile Carouge. Un appel à candidatures a été lancé et l'assemblée générale qui s'est déroulée il y a quelques semaines a été informée du fait que quelques personnes étaient intéressées à former un comité. Un nouveau comité devrait donc reprendre les rênes d'Etoile Carouge lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se déroulera au printemps prochain, vraisemblablement au mois de mars. Mais quoi qu'il en soit, au niveau des utilisateurs de la buvette, il existe un souhait généralisé de voir la buvette offrir une cuisine plus variée et plus adaptée. Dès lors, il convient non seulement de mettre la buvette aux normes hygiène et sécurité feu, mais aussi de prévoir quelques aménagements pour répondre à ce souhait. Des aménagements sont aussi prévus pour l'accueil des enfants au restaurant scolaire.

Mme Marti souhaite savoir si le nouveau comité ne risque pas, dans deux ans par exemple, de prendre un autre gérant et de demander que la buvette soit réaménagée encore différemment.

Mme Lammar répond que, par cette délibération, le propriétaire des lieux mettra à disposition des infrastructures qui seront non seulement aux normes mais qui permettront aussi une gestion plus actuelle de la buvette, indépendamment des gérants actuels ou futurs.

Mme Marti en vient à sa deuxième question, qui concerne le considérant relatif à l'utilisation des locaux par le restaurant scolaire. La cuisine a-t-elle été utilisée ou va-t-elle être utilisée pour cuisiner les repas sur place ou, au contraire, les repas seront-ils livrés ?

Mme Lammar indique que les repas étaient livrés et qu'ils continueront de l'être. En effet, pour cuisiner les repas d'un restaurant scolaire, d'autres normes que celles d'une buvette doivent être respectées. Les aménagements en lien avec le restaurant scolaire concernent essentiellement l'aménagement d'un local de rangement pour le matériel du restaurant scolaire ainsi que d'une cloison de séparation, mais aussi lissage des murs, enduit, porte de communication. Il s'agit vraiment d'aménagements pour faire en sorte que les enfants soient accueillis au mieux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 196-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 179'300.— (TTC) POUR LE REMPLACEMENT ET LA POSE DE 30 HORODATEURS

M. Walder introduit le sujet, bien que ce dossier ait été porté dès le départ par Mme Hiltbold également. La commune a aussi travaillé avec la fondation des parkings. L'objectif était de trouver la meilleure solution pour résoudre trois problématiques. En effet, il était nécessaire de mettre place un système cohérent avec ce qui a déjà été mis en place en ville de Genève ainsi qu'à Plan-les-Ouates et ce qui va l'être à Lancy, et non seulement améliorer les modes de paiement (et donc les prestations aux usagers) mais aussi faciliter le contrôle par la fondation des parkings. Ce soir, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de remplacer les horodateurs. A noter que ce remplacement va permettre à la commune d'économiser de l'argent. En effet, la fondation des parkings est mandatée pour la collecte de l'argent et l'entretien des horodateurs. S'il y a moins d'argent physique à collecter, il y a donc moins de travail. Il y aura également moins d'entretien puisque ces horodateurs sont d'une nouvelle génération. Le coût de l'entretien des horodateurs sera réduit de CHF 27'000.- par an. Il faut déduire de ce montant CHF 4'500.- supplémentaires par an pour les connexions, et

bien sûr les CHF 17'900.- d'amortissement, sachant que les CHF179'300.- doivent être amortis sur dix ans. Ce sont donc environ CHF 5'000.- par an que la commune économisera. Il faut aussi savoir que, dans tous les cas, il faudra mettre aux normes 30% des horodateurs, d'ici deux ans. Or, le Conseil administratif ne souhaite pas que différents types d'horodateurs soient installés sur la commune. M. Walder souligne en outre que, comme l'ont démontré les tests qui ont été réalisés avec les capteurs, les places horodateurs sont aujourd'hui mal utilisées. Pour rappel, elles sont destinées en priorité aux clients des commerces, pour de courte durée. Or, certains véhicules restent longtemps sur ces places, mais le contrôle est difficile à effectuer. Il se trouve que la fondation des parkings développe un système appelé « Scan Car ». Il s'agit d'une voiture équipée d'une caméra et qui peut identifier immédiatement les véhicules dont la place n'a pas été payée ou dont le temps de stationnement est dépassé. Mais ce système nécessite une technologie spécifique dans les bornes. Le remplacement des horodateurs proposé par le Conseil administratif facilitera donc le contrôle. De plus, comme en ville de Genève, les usagers pourront payer par cartes ou par internet. Jusqu'à présent, ils étaient obligés d'utiliser de la monnaie. Et ceux qui n'en n'avaient sur eux prenaient le risque de ne pas payer. En conclusion, le remplacement des horodateurs permettra non seulement des économies à court terme, mais également probablement des recettes supplémentaires ainsi qu'une meilleure utilisation des places puisque, comme le contrôle sera facilité, les places utilisées par les voitures-ventouses seront libérées au profit des clients des commerces. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Marti souhaite savoir quand ont été installés les horodateurs actuels. Par ailleurs, M. Walder a mentionné que, dans deux ans, 30% des horodateurs devraient être mis aux normes. Mais dans deux ans, l'évolution technologique n'aura-t-elle pas rendu les nouveaux horodateurs obsolètes ? Est-il vraiment judicieux de changer régulièrement les horodateurs pour se mettre à la dernière technologie, ce qui a un coût énorme ?

M. Walder souligne qu'en remplaçant maintenant les horodateurs, la commune va faire des économies puisqu'elle dépensera moins par année pour l'entretien. Financièrement, cette solution est intéressante pour la commune même si, M. Walder l'admet, il y a un coût écologique parce qu'il faut fabriquer les bornes. Les horodateurs actuels ont été installés en 2013. Un horodateur a depuis été ajouté. En sept ans, les technologies ont évolué. Sachant qu'un autre système est en place en ville de Genève, à Plan-les-Ouates et, demain, à Lancy, Carouge serait pratiquement la seule commune urbaine à ne pas avoir cette technologie, ce qui poserait des problèmes puisque la fondation des parkings oriente son travail en fonction de ce qui existe dans la majorité des lieux. Suite aux études, M. Walder et Mme Hiltbold ont aussi constaté qu'une amélioration du système pourrait permettre d'éviter que des voitures-ventouses se garent sur des places destinées aux clients des commerces, poussant les commerçants à demander à la commune davantage de places de parc, alors que les places de parc existent déjà mais sont en réalité mal utilisées.

Mme Marti relève que M. Walder n'a pas vraiment répondu à sa question. Dans deux ans, ces horodateurs ne seront-ils pas obsolètes ? Ne faudrait-il pas sauter une innovation technologique, pour éviter de devoir les changer à nouveau dans deux ans ?

M. Walder signale que Carouge a déjà sauté une innovation technologique puisque les horodateurs actuels n'acceptent pas les cartes de crédit. Cela dit, il est probable que, dans quelques années, de nouveaux systèmes auront été développés. Dès lors que le système à

Carouge est le même que celui en ville de Genève, à Plan-les-Ouates et à Lancy, un changement éventuel devrait être coordonné entre ces quatre communes. Par conséquent, M. Walder pense qu'il n'y aura pas de changement avant quelques années. Il ajoute qu'à la limite, la commune pourrait habituer ses habitants à un système particulier d'horodateurs, qui ne serait pas le même qu'en ville de Genève. Mais quand il s'agit d'attirer des visiteurs, il est important de s'inscrire dans un système que ces derniers ont l'habitude d'utiliser. Enfin, M. Walder ne peut ni confirmer ni infirmer les propos de Mme Marti puisque le Conseil administratif ne maîtrise pas les futurs développements technologiques.

M. Fraomene signale que les nouveaux horodateurs émettront des tickets plus petits, ce qui est un peu plus écologique et facilitera peut-être le nettoyage, sachant que de nombreux tickets jonchent le sol. Il faut se mettre à la page. En ville de Genève, avec une simple application sur mobile, on est alerté quand le temps est dépassé, on peut prolonger son temps de stationnement, etc. Et ce nouveau système permettra effectivement de réduire le nombre de voitures-ventouses. Par ailleurs, M. Fraomene souhaite savoir ce qu'il adviendra des anciens horodateurs. Auront-ils une deuxième vie ailleurs ? Seront-ils recyclés ?

M. Walder n'en a pas la moindre idée. La ville de Carouge en discutera avec la fondation des parkings. Il suppose qu'ils sont recyclés puisqu'il imagine que la fondation des parkings fait les choses dans les règles. Il voit mal une deuxième vie pour ces horodateurs, en tout cas pas sur le territoire genevois ou suisse, puisqu'ils ne seraient installés nulle part aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 4 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

9.1 Motion 035-2020 P : Bornes électriques dans les parkings Carougeois, projet hydrogène : donner la possibilité aux véhicules électriques de pouvoir recharger les batteries électriques. Mais également étudier l'implantation d'une borne à hydrogène.

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Le changement de mentalité envers l'utilisation des énergies est heureusement un fait avéré et de plus en plus de personnes choisissent des véhicules électriques, que ce soient des vélos, motos ou voitures. Nous pensons qu'il est temps de leur donner la possibilité de recharger leurs véhicules dans nos parkings. Nous pensons également que Carouge doit enfin devenir une cité d'avant-garde en matière de propulsion plus propre. Et c'est avec nos collègues Vert-Libéraux que nous aimerions que Carouge étudie la possibilité de mettre une borne à hydrogène pour les véhicules adaptés. Carouge ville de l'hydrogène :

Considérant que :

- *Le changement de mentalité envers l'utilisation des énergies est heureusement un fait avéré.*
- *Il faut lutter contre l'émission des particules fines*
- *Carouge doit être enfin une ville moderne et progressiste écologiquement parlant*

- *Carouge peut être la ville de l'hydrogène et enfin montrer l'exemple.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *A étudier la possibilité d'installer en accord avec la fondation des parkings des bornes de recharge pour véhicules électriques.*
2. *A étudier les coûts et la possibilité de financement de ces bornes.*
3. *A étudier la possibilité d'une borne hydrogène pour les véhicules adaptés et ainsi penser à un futur toujours plus proche où l'hydrogène remplacera, le pétrole et l'électricité.*

Stéphane Barthassat, Dominique Barbuzzi, Suzanne Barthassat, Julien Barro

M. Barthassat espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette motion. La borne hydrogène est bien sûr un projet du futur, que le PDC souhaiterait pouvoir étudier avec l'ensemble du Conseil municipal. Pour ce qui est des bornes électriques, de plus en plus de personnes choisissent des voitures électriques pour diminuer les émissions de particules fines, par exemple. Or, seul un parking de Carouge est équipé d'une borne de recharge. Le moment est venu d'offrir aux Carougeois la possibilité, quand ils voudront changer de voiture, d'opter pour la voiture électrique et non plus la voiture à essence. M. Barthassat propose de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public.

M. Baertschi relève que, sauf erreur, il existe trois bornes à hydrogène en Suisse allemande. N'est-ce pas un peu futuriste de vouloir en faire une aujourd'hui à Carouge ? Cela dit, la motion peut aussi être vue dans un sens électoral...

M. Gubler indique que les Verts voteront la prise en considération, même s'ils regrettent le ton un peu polémique de la motion, où figure le mot « heureusement » et où le mot « enfin » est répété à plusieurs reprises. Les Verts sont favorables aux deux premières « invite ». La troisième « invite » semble un peu visionnaire, mais ils prennent bonne note du fait que le PDC souhaite remplacer le pétrole et l'électricité.

M. Barthassat reconnaît volontiers que l'hydrogène est quelque chose de futuriste, mais dix ans, dans la vie de l'humanité, ce n'est pas grand-chose. Dans dix ans, et même avant, il y aura de nombreux véhicules à hydrogène. Aujourd'hui déjà, des Migros et des Coop décident de mettre leur flotte à l'hydrogène. Un ancien conseiller d'Etat Vert disait que l'hydrogène était le futur – peut-être les Verts carougeois devraient-ils lui parler. Quant au ton qui serait polémique, M. Barthassat regrette qu'utiliser le mot « heureusement », dans la phrase « le changement de mentalité envers l'utilisation des énergies est heureusement un fait avéré », soit un malheur pour les Verts. Mme Molinari mentionnait plus tôt la circulation différenciée en cas de pic de pollution, qui a été imaginée par un magistrat PDC. Ce n'est donc pas seulement depuis aujourd'hui que le PDC se soucie du sujet. La motion ne se veut pas polémique et M. Barthassat est désolé si quelques mots ont pu froisser les Verts, ce n'était pas le but.

Mme Uldry signale que le groupe PLR prendra en considération cette très bonne motion. Elle rappelle du reste que le PLR avait demandé, lors d'une précédente séance, d'étudier l'installation de bornes électriques lors des nouveaux projets ou des transformations de parking.

La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. Walder se réjouit de la motion du PDC qui va exactement dans le sens de ce que la commune essaie de mettre en place depuis un certain nombre d'années. En 2014, une délibération pour trois abris vélos avait été présentée au Conseil municipal. Les Verts, sauf erreur, avaient proposé d'ajouter une prise pour les scooters électriques. Le Conseil administratif avait intégré cette proposition dans la délibération mais cette connexion électrique avait fait l'objet d'un amendement du PLR, soutenu par le PDC. M. Buchs avait alors déclaré : « Contrairement à Mme Molinari, il ne pense pas que l'absence de scooters électriques se doive à un manque de bornes, mais au prix exorbitant des scooters électriques. L'investissement financier n'est pas à la portée de tous. À ses yeux, il est préférable de surseoir à cette décision et d'attendre l'évolution de la demande et des prix. » Le Conseil administratif aurait effectivement pu surseoir et ne plus rien faire en attendant le changement d'orientation du PDC et cette motion. Mais, au contraire, il a travaillé : il y a aujourd'hui six places de recharge électrique dans le parking du Val d'Arve et il est prévu d'en installer dans tous les autres parkings souterrains à l'occasion des rénovations à venir. La ville de Carouge est également en contact avec les SIG depuis deux ans pour des connexions électriques sur les parkings en surface. Les SIG ont pris du retard dans ce projet, mais celui-ci reste à l'ordre du jour.

Quant à l'hydrogène, M. Walder remercie le PDC pour ce projet extrêmement précurseur. Mais il faut savoir que les SIG, le groupe Migros et d'autres partenaires prévoient de poser deux stations hydrogène (production et distribution) à Genève, dont une au M-Parc. En effet, Migros veut développer un camion hydrogène et utilisera cette station qui – la ville de Carouge en a reçu la confirmation - sera ouverte à la population. Le Conseil administratif souhaite bien sûr que ce projet se réalise. Il souhaite également qu'à l'avenir, les véhicules à hydrogène, qui sont aujourd'hui au prix d'une Tesla, soient moins coûteux. Les bornes à hydrogène sont un projet d'avenir, d'autant plus si les SIG proposent de l'hydrogène produit avec de l'énergie renouvelable. En conclusion, M. Walder se félicite encore une fois de cette motion qui encourage le Conseil administratif à continuer dans le sens dans lequel il est engagé depuis un certain temps déjà.

Le Bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Isabella relève que, s'agissant d'infrastructures, la motion pourrait effectivement être renvoyée en commission Entretien du domaine public. Mais comme il s'agit d'avenir, il propose le renvoi en commission Développement durable.

M. Barthassat revient sur l'intervention de M. Walder. Comme le dit l'adage, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Si un des considérants précise que Carouge doit être « enfin » une ville moderne et progressiste écologiquement parlant, c'est dans le sens que tous les partis doivent y contribuer ensemble, et pas seulement les Verts. Cette phrase a peut-être été mal comprise – M. Barthassat est responsable de ce qu'il dit mais pas de ce que ses interlocuteurs comprennent. Et s'il est précisé que le changement de mentalité envers l'utilisation des énergies est « heureusement » un fait avéré, ce n'est pas pour polémiquer mais pour que chacun en prenne conscience.

Mme Marti appuie la proposition de M. Isabella. Un renvoi en commission Développement durable permettra de définir et de mieux comprendre ce qu'est une ville « moderne et progressiste écologiquement parlant ».

Le Président met aux voix le renvoi en commission Développement durable.

Le renvoi en commission Développement durable est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster précise que, contrairement à ce que M. Walder a mentionné, le refus du PLR était fondé sur le temps de recharge des véhicules électriques. Souvent, les personnes utilisent les prises électriques dans les parkings pour recharger complètement leur véhicule, sans penser que d'autres personnes ont aussi peut-être besoin de recharger leur véhicule. M. Gerster est favorable aux prises électriques dans les parkings. Il en gère lui-même puisque l'Etat a un accord avec la fondation des parkings pour installer des bornes électriques afin d'encourager ses collaborateurs à passer aux véhicules électriques. Mais le problème réside dans la gestion des bornes électriques, qui ne doivent pas servir à recharger complètement un véhicule mais lui permettre de continuer sa route sans tomber en panne. M. Gerster souhaite que cette question de la gestion soit précisée en commission par des spécialistes qui installent des bornes électriques. Concernant ensuite la voiture à hydrogène, il rappelle qu'il existe un modèle qui s'appelle Mirai. Il souhaite que les commissaires soient renseignés non pas sur le principe de la voiture à hydrogène (si M. Gerster n'est pas du tout convaincu par les voitures électriques, il l'est entièrement par les véhicules à hydrogène), mais sur la technologie elle-même. Il a en effet entendu dire qu'il s'agit d'une technologie très dangereuse, de compression et d'explosion. Il conviendrait que des spécialistes viennent expliquer en commission ce dans quoi s'engage la commune. Le GPL est par exemple interdit dans les parkings en raison d'un problème de dangerosité. Il faudrait donc savoir ce qu'il en est pour les véhicules à hydrogène.

M. Gubler recommande d'inviter en commission les acteurs suivants : les SIG, l'office cantonal de l'énergie, un professionnel de l'énergie tel que le bureau Planair SA, si M. Gubler ose le citer, qui a une succursale à Lancy et qui est en train de s'établir à Carouge, et éventuellement un représentant du parti des Vert'libéraux.

M. Barthassat ajoute que la Migros pourrait être invitée en commission, afin d'expliquer comment elle est en train de mettre en place sa borne hydrogène.

Comme Mme Marti ne siège pas à la commission Développement durable et que M. Barthassat dit faire mieux avec les Verts, elle souhaite que les commissaires étudient la possibilité de remplacer le dernier considérant, « Carouge peut être la ville de l'hydrogène et enfin montrer l'exemple », par « Carouge peut être la ville de production de pâtes pour donner de l'énergie aux cyclistes et aux piétons et enfin montrer l'exemple. »

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

11.1 Résolution municipale 006-2020 P : Membres suppléant-e-s au Conseil municipal

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le courrier de l'Association des communes genevoises du 3 décembre invitant les exécutifs à consulter les Conseils municipaux sur le PL 12584 ;

Vu les informations transmises à notre Conseil municipal le 12 décembre 2019 ;

Vu le PL 12584 proposant de modifier la Loi sur l'administration des communes avec les dispositions suivantes relatives aux membres suppléants : Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent ;

Vu les délais pour une prise de position de notre Conseil municipal fixés avant le 29 janvier 2020 ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge, conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

par oui, non et abstention(s)

D É C I D E

De soutenir /de ne pas soutenir la proposition consistant à prévoir des membres suppléant-e-s au sein des Conseils municipaux comme proposé dans le PL 12584.

Le Président précise à M. Morex qu'un groupe politique qui aurait de sept à onze membres élus aurait deux suppléants.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le Bureau propose la discussion immédiate, au vu du délai imparti pour prendre position.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Marti indique que les Verts auraient pu accepter cette résolution si cette dernière avait prévu une exclusion – elle y reviendra. Cette résolution permettrait à un jeune qui part quelques mois en stage de revenir (cela s'est passé au sein d'un parti autour de cette table), ou encore à une femme enceinte qui doit rester alitée de ne pas démissionner et de revenir. Toutefois, et c'est pour cette raison que la majorité du Conseil municipal avait refusé cette même proposition il n'y a pas si longtemps, cette résolution offre le don d'ubiquité aux personnes qui ont un double mandat. Par conséquent, les Verts n'accepteront pas cette résolution.

M. Isabella relève que le texte de loi proposé mentionne « ils ont les mêmes droits et obligations que les membres ». Il demande si cela signifie que, comme dans le cadre du Grand Conseil, les suppléants pourront remplacer des titulaires également lors des séances de commission, ou uniquement lors des plénières.

Mme Lammar relève qu'un commissaire peut déjà se faire remplacer. Cela dit, dès lors que les suppléants ont les mêmes droits, ils auraient aussi le droit de remplacer un titulaire lors d'une séance de commission. Ce ne serait toutefois pas obligatoire : un commissaire pourrait aussi bien se faire remplacer par un suppléant que par tout autre conseiller municipal de son parti.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 21 oui, 7 non et 4 abstentions.

12. PETITIONS

12.1 Pétition 018-2019 R : Pour la création de places publiques dans nos quartiers

Cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2019 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 9 janvier 2020 et le rapport a été établi par Mme Morisod.

Le Président demande si Mme Morisod a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Morisod indique que deux procès-verbaux devaient être approuvés, mais elle n'en a mentionné qu'un. Le procès-verbal du 14 novembre a été approuvé par 12 oui et le procès-verbal du 21 novembre, qu'elle a oublié de mentionner, a été approuvé par 11 oui et 1 abstention.

La commission a préavisé favorablement le renvoi de cette pétition au Conseil administratif par 12 oui, 0 non et 0 abstention

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti annonce que le groupe des Verts votera le renvoi au Conseil administratif. Elle relève toutefois que cette pétition demande en grande partie des choses minimales – l'ajout d'une table ou d'un banc. Si certains lieux nécessitent une étude préalable, les Verts espèrent que la plupart de ces aménagements minimaux pourront être installés pour le printemps et l'été prochains afin que les habitants puissent jouir d'une meilleure qualité de vie.

M. Antonioli indique que le PLR votera également le renvoi au Conseil administratif mais sera très attentif à la propreté de lieux où des tables et des bancs supplémentaires seront posés. Il ne faut pas que ces aménagements entraînent des nuisances supplémentaires.

M. Baertschi relève que cette pétition a mis en évidence la nécessité d'installer quelques aménagements dans le secteur du boulo-drome. Il souligne par ailleurs qu'il est impossible d'installer partout des tables pour pique-niqueurs sans générer des déchets supplémentaires. Il faudra donc veiller à mettre en place l'infrastructure nécessaire. M. Baertschi ajoute qu'il existe déjà quelques emplacements dans la commune, notamment au Val d'Arve, où l'on peut faire des grillades, mais la commune ne peut pas multiplier les emplacements comme par enchantement. Cela dit, il s'agit d'une demande légitime provenant de groupements d'habitants qui souhaitent plus de convivialité et avoir davantage de contacts entre eux, ce qui est une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi au Conseil administratif.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12.2 Pétition 019-2020 P : Non à l'abattage indifférencié de 210 arbres de la forêt de Pinchat

Cette pétition a été envoyée à la mairie et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en date du 13 janvier 2020. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de déposer ce jour notre pétition « Non à l'abattage indifférencié de 210 arbres de la forêt de Pinchat » mise en ligne le 6 janvier 2020 et clôturée dans la matinée du lundi 13 janvier 2020, ayant récolté en une semaine 2339 signatures (consultables ci-joint).

Au vu de l'importance prise par l'objet de la pétition, nous souhaitons que le texte de la pétition soit communiqué au Conseil municipal ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal et élus en plénière lors d'une prochaine plénière du Conseil municipal.

Nous tenons à saluer la décision de l'Exécutif d'avoir suspendu, pour l'heure, l'abattage des arbres non malades et d'avoir pris la décision de mandater Pro Natura, comme notre pétition le recommandait. En revanche, nous maintenons notre proposition formulée dans le texte de notre pétition d'être auditionnés en commission des pétitions, volontiers soutenus par les 2339 signataires de notre pétition.

En vous remerciant de faire bon accueil à notre pétition, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos meilleures considérations.

Pour le groupe « Facebook Genève se construit à la tronçonneuse », José Guillot, membre fondateur

Pour cette pétition et la suivante, le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) soit le renvoi en commission,
- b) soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires,
- c) soit l'ajournement (traitement différé),
- d) soit le classement (donc sans traitement).

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom salue cette démarche citoyenne. Il serait bon de profiter de cette parenthèse d'une année pour recevoir les milieux de protection de la faune, tels que Pro Natura, comme les Verts l'avaient demandé lors de la prise en considération de la délibération. Il propose que ce soit dans le cadre d'une commission Entretien du domaine public

M. Meyer pense qu'il est important d'inviter des associations professionnelles, qui d'ailleurs ont déjà conseillé la commune lors de la décision précédente. A son avis, il s'agit ici d'une certaine méprise de la réalité, puisqu'il est question d'une revitalisation de la forêt et non pas d'abattages d'arbres. Dans ce sens, il serait nécessaire d'avoir une large discussion sur les pratiques en Suisse, où l'on compte de nombreuses forêts. Ces pratiques vont dans le même sens que celle qui était proposée par le Conseil administratif.

M. Baertschi salue le fait que la démocratie fonctionne, même si la population a eu une réaction émotive à partir d'informations en partie tronquées. Il y a eu un problème de communication. M. Baertschi a eu l'occasion de siéger pendant treize ans dans le fonds suisse des paysages qui a planté des milliers d'arbres à travers la Suisse, notamment dans des allées d'arbres. La préoccupation qui est mise en avant par cette pétition se trouve aujourd'hui sur le devant de la scène en raison de la menace climatique, comme chacun le sait. Il faut écouter les pétitionnaires, et auditionner également Pro Natura. M. Baertschi salue en outre la sagesse du Conseil administratif qui a su mesurer l'ampleur de cette affaire. Il

espère que, par le biais de la commission des Pétitions, une véritable information pourra être diffusée à la population.

M. Morex recommande d'inviter également l'ingénieur forestier cantonal.

M. Isabella rebondit sur les propos de M. Morex. Pour que chacun ait les mêmes explications, il serait en effet bon d'inviter en commission les mêmes personnes que celles qui avaient renseigné les commissaires lors des discussions sur la délibération que le Conseil administratif avait proposée. Cela permettra aux pétitionnaires d'avoir les mêmes informations que celles que les commissaires ont déjà reçues.

12.3 Pétition 020-2020 P : Non à l'abattage des arbres le long du chemin de Pinchat/Plateau de Pinchat

Cette pétition a été déposée à la mairie et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en date du 13 janvier 2020. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal de la Ville de Carouge

Mesdames, Messieurs,

Nous soussignés sommes membres fondateurs de l'association « Avec les arbres » qui a pour but d'œuvrer pour le réexamen et/ou l'annulation du projet visant à couper environ 50 arbres tout au long du chemin de Pinchat.

A ces fins, nous avons lancé début décembre une pétition demandant aux autorités municipales des communes de Carouge, Veyrier et Genève, ainsi qu'aux autorités du canton de Genève :

- a) de renoncer à ce projet tel qu'actuellement pensé et acté,*
- b) de décider d'un moratoire sur l'abattage des arbres le long du chemin de Pinchat, et*
- c) de mettre un nouveau projet à l'examen avec une vraie participation et concertation citoyenne.*

Veillez trouver le texte de la pétition en pièce jointe.

Cette pétition a, malgré les fêtes et vacances de fin d'année, suscité une vive attention et, en peu de temps, plus de 1'500 personnes ont signé pour soutenir ces demandes (1'300 signatures sur un site en ligne en deux semaines et demie et 250 signatures sur papier) sans un effort considérable de notre part. Ceci témoigne d'un fort et solide soutien pour notre demande en faveur du maintien des cordons arborés le long du chemin de Pinchat.

Nous vous demandons donc une lecture en plénière et une audition de ladite pétition (en pièce jointe de ce courrier) durant la prochaine réunion du Conseil municipal, afin que nous puissions connaître votre avis et position et, c'est notre espoir, commencer une collaboration pour deviser une solution qui soit plus en ligne avec les attentes des habitants et habitantes de la commune et plus en accord avec le temps et le contexte actuels.

Dans l'intervalle, nous allons continuer d'organiser et renforcer nos soutiens (création d'autres actions et d'une présence sur les réseaux sociaux, contacts avec les médias en tant que besoin, prises de contact avec les autorités concernées, rassemblements avec d'autres associations, etc.).

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution du nombre des signatures récoltées jusqu'au dépôt de notre pétition à la fin du mois de janvier. Nous restons par ailleurs à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette requête et vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Mützenberg souhaite que la commission soit informée de l'état de santé de ces arbres. Plusieurs choses contradictoires ont été dites à ce propos, notamment lors de certains débats. M. Mützenberg recommande donc qu'un point très clair soit fait en commission sur l'état de santé de ces arbres.

M. Isabella souhaiterait que soit analysée la possibilité d'auditionner ces deux groupes de pétitionnaires lors de la même séance de commission.

M. Baertschi recommande d'informer la commission sur le projet de bus à haut niveau de service qui viendrait des Grands-Esserts jusqu'au rondou de Carouge et qui, du reste, est bloqué. Ce projet est la raison principale qui conduirait à l'abattage de ces arbres.

Mme Molinari se réfère aux propos de M. Walder en début de séance. Des discussions sont donc en cours avec le canton, ce dont elle se réjouit. Il conviendrait que la commission ait un retour sur ces discussions, qui sont importants non seulement pour Pinchat mais pour beaucoup d'autres zones du canton. Mme Molinari suggère donc que la commission commence par avoir une information sur l'état actuel des discussions avec le canton, de manière à ce que ces informations puissent également être données lors de la discussion avec les pétitionnaires.

M. Morex souhaite que, lors de la prochaine commission des Pétitions, l'on ne répète pas la même erreur que lors de la dernière. En effet, la présidente de cette commission ayant démissionné du Conseil municipal, il aurait fallu élire un nouveau président ou une nouvelle présidente de commission. M. Morex souhaite donc que la commission des Pétitions le fasse lors de sa prochaine séance.

13. QUESTIONS

1. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Decnaeck concernant le parc dans le virage rue Caroline / rue de Lancy

La parcelle N° 1369 sur laquelle se situe le petit parc connu sous le nom de « square de Lancy » est grevée d'une servitude d'usage de parc public depuis fin 2015.

En janvier 2016, une convention d'aménagement et d'entretien a été signée entre la Ville de Carouge et la Compagnie Générale de Prospection, propriétaire de ladite parcelle. Les travaux d'entretien comprennent, entre autres, le ramassage des feuilles mortes, l'évacuation,

le transport et le traitement des déchets. La périodicité des travaux d'entretien est effectuée par notre service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) aussi souvent que cela s'avère nécessaire, comme sur les propres parcelles de la Commune.

Afin d'apporter une attention particulière à l'entretien de cette zone, le SVEM a ajusté la fréquence de passage en relation avec l'utilisation du parc. Par ailleurs, un support pour les sacs à déjections canines a été installé dernièrement et, dans le courant du mois de février prochain, une nouvelle corbeille de rue sera installée. De même, nous allons prochainement réinsérer des plantes qui répondront mieux aux caractéristiques de faible ensoleillement du parc, de manière à donner plus de volume aux plantes proches des sièges et des bancs.

La question de l'éclairage, évoquée en titre de votre question, est tout à fait pertinente et se pose souvent dans des situations urbaines de ce type. L'installation d'un éclairage est techniquement possible mais interroge toutefois sur la modification de contexte qu'elle pourrait induire dans ce cas particulier qu'offre un espace ouvert et intime aux habitants de l'immeuble et du quartier.

Par ailleurs, un éclairage intense, serait potentiellement de nature à perturber la faune et la flore urbaine.

C'est pourquoi, à ce jour, nous avons pris le parti de ne pas y installer de luminaires, d'autant que l'éclairage public et les illuminations des vitrines environnantes apportent en partie une réponse.

En vous exprimant notre reconnaissance pour l'intérêt que vous portez à la qualité notre espace public, nous espérons que ces éléments répondront à vos attentes.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de M. Baertschi concernant la présence de la police municipale et de la police cantonale lors des matchs de l'équipe Servette

Pour rappel, M. Baertschi demandait quelles étaient les mesures prises par la police municipale et la police cantonale lors des matchs de l'équipe Servette, en particulier suite à une bagarre qui a eu lieu le soir du 23 novembre 2019.

La réponse est la suivante :

La Police cantonale de la République et canton de Genève, qui a pour vocation de servir et protéger la population, est responsable d'assurer le maintien de l'ordre public. C'est la raison pour laquelle vos questions lui ont été relayées, par l'intermédiaire de notre Police municipale.

Selon les informations qui nous ont été transmises, il ressort que :

- Dans le cadre des matchs de football qui se déroulent au stade de la Praille, chacun d'eux fait l'objet d'une analyse du risque et de la menace qui permet à la Police cantonale de définir le dispositif policier à mettre en place. Il sied de préciser que même si un match est à risque faible, du personnel est malgré tout engagé.
- L'effectif dédié à ces engagements prend en compte les aspects "avant", "pendant", respectivement "après" le match autour du stade. A ce jour, la Police Cantonale a pu ainsi éviter tous débordements liés à ces événements sportifs en marquant une présence visible et dissuasive sur le stade et sur les axes menant au stade.
- Le personnel dédié est désengagé de manière échelonnée en fonction de l'évolution de la situation. Dès lors, la sécurité publique est assurée par le socle sécuritaire standard sous les ordres du Commissaire de Police.

Par seuil sécuritaire standard, il faut entendre les services de police tels que Police-secours, qui a pour mission d'assurer en tout temps et en tout lieu les interventions d'urgence nécessaires pour garantir la sécurité publique et pourvoir à la protection des personnes et des biens.

Quant à la Police municipale, elle est chargée de la sécurité de proximité, soit de la prévention des incivilités et de la délinquance, par une présence régulière et visible sur le terrain, notamment dans le périmètre du Vieux-Carouge, ceci dans la mesure de ses effectifs et sous réserve des autres missions et réquisitions qui peuvent l'accaparer. Dans ce contexte, elle porte une attention particulière aux problématiques liées au maintien de l'ordre public et ne manque pas d'aviser la Police cantonale cas de constat de débordement ou d'attroupement nécessitant une intervention d'urgence de ses ressources.

Concernant les événements ponctuels qui se sont produits dans la nuit du 23 au 24 novembre 2019, la Police cantonale a effectivement été appelée à intervenir pour des problèmes de rixe impliquant plusieurs personnes, ce qui a permis de rétablir la situation et de ramener le calme. Il sied de préciser que la Police municipale était également présente sur les lieux, en appui. Par ailleurs, la Police cantonale a relevé qu'une bagarre en particulier a nécessité l'intervention d'une ambulance à la rue Vautier dans le courant de la nuit. Cette affaire est actuellement traitée sur le plan pénal mais il semblerait qu'elle ne soit toutefois pas en lien avec des supporters de football.

En fonction de ce qui précède, la Ville de Carouge restera attentive à l'évolution de la situation lors des matchs du Servette FC au stade de la Praille et ne manquera pas de solliciter le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) s'il s'avère nécessaire de renforcer la présence de la Police cantonale dans le centre de Carouge pour garantir la sécurité et l'ordre publics.

Réponse de Mme Hiltpold à la question orale de Mme Molinari concernant la typologie des amendes sur le territoire communal

Pour rappel, Mme Molinari souhaitait un compte rendu sur les typologies des amendes sur le territoire communal, notamment selon les différentes zones (20, 30 ou 50 km/h). Elle souhaitait également connaître la répartition des amendes selon les types de véhicules et les types d'infractions.

La réponse est la suivante :

Mme Hiltpold avait donné un début de réponse, qu'elle complète ici en indiquant que la police municipale a notamment pour mission de lutter contre les incivilités et les infractions routières, en appliquant les dispositions légales en la matière et en intervenant à l'encontre des auteurs d'infractions, indépendamment de la catégorie de véhicules utilisés, qu'ils soient motorisés ou non.

Dans cette perspective, elle intervient sur initiative lors de constats d'infraction, sur réquisition du public et lors d'actions planifiées, plus particulièrement lorsqu'elle est saisie de doléances émanant de la population ou qu'elle constate des comportements répétés inadéquats d'usagers de la route sur certains tronçons routiers.

La police municipale intervient sur l'ensemble du domaine public communal, selon ce qui précède, et ne tient pas de statistiques en fonction des zones 20, 30 ou 50 km/h.

Par ailleurs, elle ne procède pas à des contrôles de vitesse, ces derniers étant du ressort de la police cantonale, qui dispose du savoir-faire et des moyens techniques idoines.

En 2018, la police municipale a établi 5'547 amendes d'ordre pour des infractions à la loi fédérale sur la circulation routière, dont 4'367 pour des infractions commises par des conducteurs de véhicules motorisés en stationnement, que ce soit des automobiles, des camions ou des motocycles, 953 amendes d'ordre pour des infractions commises par des conducteurs de véhicules motorisés en mouvement (automobiles, camions, motocycles) et 207 pour des infractions commises par des cyclistes et cyclomotoristes, et 20 amendes d'ordre pour diverses autres infractions.

Les amendes d'ordre ont principalement été infligées pour sanctionner le non-respect des règles de circulation, des signaux et des marques.

La police municipale a également rédigé 329 rapports pour des infractions aussi multiples que diverses à la loi fédérale sur la circulation routière, afin de sanctionner des fautes de circulation passibles de la contravention telles que, par exemple, le franchissement d'une ligne ou double ligne de circulation, l'inattention aux conditions de la route et de la circulation, le non-respect des exigences techniques requises pour les véhicules routiers.

La police municipale a aussi effectué 27 procédures d'arrestations provisoires et auditions de prévenus pour des délits à la loi fédérale sur la circulation routière, tels que conduite en état d'ébriété, interdiction générale de circuler en Suisse, conduite sous défaut de permis, conduite sous défaut d'assurance RC.

Pour conclure, la police municipale a procédé à 43 actions ciblées à différents endroits de la commune afin de faire respecter les dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière, dont 23 visaient les conducteurs de véhicules motorisés et 20 visaient les cyclistes, d'une part pour répondre aux doléances et inquiétudes de la population, d'autre part pour chercher à modifier des comportements trop fréquents d'usagers de la route irrespectueux des règles de circulation. Il sied encore de préciser que certaines de ces actions ont été effectuées en collaboration avec la police cantonale.

Mme Molinari remercie Mme Hiltpold pour cette réponse. Si elle comprend bien, il n'est actuellement pas possible de savoir si des amendes d'ordre liées à la vitesse ont été délivrées dans les zones 20 et 30 km/h. Elle demande si ces données sont disponibles auprès de la police cantonale.

Mme Hiltpold se renseignera à ce propos.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Mme Besse

- 1) **QE 068-2020** Pour la sécurité de tous, sur la rue de Fontenette des numéros 9 à 37 (des deux côtés de la rue), il serait judicieux de mettre des panneaux de limitation de vitesse car les automobilistes se croient sur l'autoroute.
- 2) **QE 069-2020** A la route de St-Julien n°7, il y a un marquage au sol « vélos/piétons ». Dès les n°5A, B, C il n'y a plus de marquage au sol ni pour les vélos, ni pour les piétons. Il serait adapté de mettre soit un marquage au sol pour les vélos et les piétons tout le long jusqu'au n° 10 de la route de Saint-Julien (à la hauteur du commerce de Raffaele Big Sandwich), séparés ou alors des panneaux signalétiques sur chaque tronçon des pistes cyclables et de l'espace réservé aux piétons.

A la hauteur des n° 24 à 10, à partir du passage piéton (hauteur du tunnel de Carouge), les cyclistes empruntent l'espace réservé aux piétons d'où la nécessité de bien séparer les deux zones.

3) **QE 070-2020** Tags boules de Noël !

Mme Lammar souhaitant des précisions pour pouvoir répondre à la troisième question, Mme Besse explique qu'il s'agit de nettoyer les tags sur les boules de Noël.

Questions orales

QO 345-2020 : M. Barthassat : Usage des locaux communaux par le CA pour des cours privés

M. Barthassat avait une question sur l'appel d'offres à coopératives, qu'il n'est plus nécessaire de poser puisque Mme Lammar a informé le Conseil municipal sur ce sujet en début de séance. M. Barthassat signale ensuite que plusieurs personnes lui ont rapporté que M. Walder avait utilisé à son profit personnel les locaux communaux pour recevoir des cours privés d'allemand. Cet état de fait figurait dans un reportage de Léman Bleu. Or, à l'époque, M. Walder, avec la complicité de la Cour des comptes et du procureur général, avait sanctionné, probablement à juste titre, des employés communaux qui avaient utilisé des locaux communaux à des fins personnelles – nettoyage de leur voiture, etc. Que pense-t-il de ce deux poids, deux mesures ?

M. Walder n'étant pas juriste, il se renseignera pour savoir ce qu'il en est du point de vue juridique. Cela dit, il lui semble que, dans n'importe quel emploi, il est recommandé de suivre, en dehors de ses heures de travail, des cours de perfectionnement professionnel. M. Walder n'utilise pas les locaux communaux à des fins d'enrichissement personnel, mais pour enrichir ses connaissances, ce qui peut servir aussi dans la fonction qu'il occupe actuellement à la ville de Carouge. Il ne croit pas avoir profité d'un local pour des activités personnelles et d'avoir utilisé les moyens de la commune, d'autant plus que, bien sûr, il paie intégralement ces cours. S'il fallait qu'il paie une location à la ville de Carouge pour prendre des cours d'allemand dans son bureau, il le fera volontiers.

QO 346-2020 Mme Uldry : drapeau quid ?

Mme Uldry revient sur la motion du PLR relative aux drapeaux sur les tours de Carouge. Elle avait également suggéré d'utiliser l'hélicoptère qui allait être utilisé pour abattre les arbres dans la forêt de Pinchat, afin de réparer les mâts. Qu'en est-il ?

M. Walder n'a pas de réponse à apporter ce soir. L'étude est en cours. S'il a des informations de son service, il les rapportera au plus vite à Mme Uldry, y compris par courriel le cas échéant.

QO 347-2020 M. Morex : WC Handicapés et patinoire

M. Morex relève que Mme Lammar se souvient sans doute de la question qu'il avait posée au mois de décembre sur les WC handicapés vers la patinoire. Il lui avait été répondu que le nécessaire serait fait. Force est de constater que rien n'a été fait : les handicapés doivent toujours aller chercher la clé à la buvette. En réalité, une chose a été faite : le WC handicapés dont l'accès était le plus facile a été enlevé.

Mme Lammar se renseignera. Elle espère que cette situation sera corrigée rapidement. Ce sera vraisemblablement pour la saison prochaine puisque la patinoire va bientôt fermer ses portes.

QO 348-2020 M. Baertschi : Maison Montanrouge et situation de chantier

M. Baertschi rappelle que la toiture du musée a été victime d'un sinistre. La presse en a parlé. Le Conseil municipal a reçu relativement peu d'informations depuis ce sinistre. Mme Lammar peut-elle donner des informations sur l'état de la charpente ainsi que sur l'enquête de police ?

Comme Mme Lammar avait pu l'annoncer au Conseil municipal, ce sinistre n'a fort heureusement pas fait de victimes et n'a pas endommagé les collections du musée, qui avaient été déplacées de la maison Montanrouge. En revanche, il a causé de gros dégâts à la toiture du musée qui a pris intégralement feu. Seules quelques poutres ont pu être récupérées, mais il faudra refaire non seulement toute la charpente et la toiture, mais aussi tous les travaux d'isolation et d'étanchéité qui avaient déjà été menés. Les travaux seront réalisés avec l'aval de l'office du patrimoine et des sites, avec lequel la ville de Carouge est en contact. Mme Lammar a malgré tout une bonne nouvelle à annoncer : il n'y a pas eu de dégâts au rez-de-chaussée et seulement quelques petits dégâts facilement réparables au 1^{er} étage, qui fera aussi l'objet d'un nettoyage. Les travaux vont être lancés tout prochainement. Si cela a pris un certain temps, c'est parce qu'il a fallu refaire un échafaudage et mettre des bâches y compris sur la toiture, ce qui n'était pas prévu dans le cadre de la rénovation du musée que le Conseil municipal avait votée. Mme Lammar ajoute que les assurances prennent en charge ces travaux supplémentaires. Concernant la cause du sinistre, la ville de Carouge a appris hier que le sinistre serait vraisemblablement dû aux travaux de soudure. Le rapport a été transmis aux assurances et le dossier suivra son cours. Mme Lammar relève que, bien évidemment, les travaux de rénovation du musée ont pris un sérieux retard, que la commune espère pouvoir limiter au maximum. En attendant la réouverture du musée, les expositions auront lieu dans l'ancien bâtiment provisoire de la police municipale, au boulevard des Promenades. Cela a déjà été le cas pour l'exposition qui s'est déroulée à l'automne et au début de l'hiver dernier.

M. Baertschi souligne qu'il faudra bien s'assurer que les travaux de charpente soient faits dans les règles. Il vaudrait peut-être la peine que le Conseil municipal ait une information complémentaire à un moment donné sur ce sujet.

QO 349-2020 Mme Marti : PM et réduction des horaires

Mme Marti revient sur la communication que Mme Hiltbold a faite en début de séance. Concernant la pénibilité du travail, il lui semble que, lorsque les policiers municipaux s'engagent, ils s'engagent en sachant qu'ils auront des horaires irréguliers. De plus, sauf erreur, les heures de nuit avaient déjà été passablement réduites.

Mme Hiltbold confirme qu'au lieu de se terminer à 3h00 du lundi au jeudi, le travail de la police municipale se termine à 1h30 lundi, mardi, mercredi, à 2h30 le jeudi et à 3h00 le week-end au lieu de 24 heures sur 24 heures. Ces modifications visaient aussi à assurer une présence accrue pendant la journée. Il faut aussi savoir que non seulement la couverture horaire a été modifiée, mais aussi l'horaire des agents. L'organisation est passée de cinq groupes de quatre personnes à quatre groupes de cinq personnes, pour avoir plus d'effectifs présents en même temps. Les tournus ont également été réorganisés. Les agents effectuaient précédemment des journées de 12 heures ; ils font actuellement un horaire de 10 heures par jour, en principe. Avec ces changements, ils viennent beaucoup plus souvent qu'auparavant et ont des horaires bien plus irréguliers. De nombreuses projections ont été faites. Les contraintes étaient multiples – il ne faut pas dépasser tant d'heures par jour, tant d'heures par semaine, tant d'heures par mois et bien sûr tant d'heures par année, il faut s'assurer d'avoir suffisamment de présence la journée, etc. C'est la seule façon qui a été trouvée pour répondre à la problématique de pénibilité. Mme Hiltbold mentionne en particulier que, dans leur tournus, les agents devaient parfois reprendre assez rapidement après avoir travaillé une

nuit. L'ensemble des agents avait relevé cet élément de pénibilité. Dans le cadre de la réflexion sur le nouvel horaire, il a été constaté qu'il y avait peu de réquisitions le lundi soir. Il a également été constaté que le changement précédent d'horaire n'avait fait l'objet d'aucune doléance de la part de la population – personne ne s'est plaint de ne plus pouvoir atteindre la police municipale 24 heures sur 24 le week-end.

Mme Marti remercie Mme Hiltpold pour ces explications. Elle souhaite encore savoir dans combien de temps la commune évaluera le fait que ce nouvel horaire convient.

Mme Hiltpold répond que, dans la mesure où il a été discuté pendant plusieurs mois avec les agents, qui l'ont plébiscité, le Conseil administratif part du principe qu'il n'y aura pas de modifications avant quelque temps. Mais si ce nouvel horaire devait provoquer un tollé général dans la population, la ville de Carouge reconsidérerait sa position. Mme Hiltpold souligne que les agents ont des compétences judiciaires qu'ils n'avaient pas auparavant, ce qui les écarte un peu du terrain. Si les effectifs de la police municipale étaient plus importants, il serait possible de répondre à plus d'attentes de la population. Le nombre d'agents n'a pas augmenté depuis un certain temps. A un moment donné, il faudra probablement engager des agents si la commune veut répondre à toutes les problématiques. A noter qu'en principe, le taux est d'un agent par mille habitants. Aujourd'hui, Carouge compte 23'000 habitants. Quand la population aura encore augmenté, il faudra peut-être revoir le nombre des agents et réorganiser la couverture horaire.

QO 350-2020 : Mme Molinari : Cendriers et nouvelles poubelles à l'arrêt du tram

Mme Molinari relaie une question que lui ont posée deux personnes qui prennent régulièrement le tram sur la place du Marché. Aux deux arrêts de tram, la poubelle qui a été installée ne permet pas d'y jeter les cigarettes. Les fumeurs jettent donc leur mégot par terre. Serait-il possible d'inclure un dispositif cendrier à ces deux arrêts ?

M. Walder précise qu'aux arrêts installés et entretenus par la ville de Carouge, des poubelles avec cendriers seront posées. Pour les arrêts de tram sur des voies cantonales, comme à la route de Saint-Julien, le canton est en charge des aménagements. Mais la commune approchera le canton afin que des cendriers soient installés. M. Walder précise que les arrêts de bus au rondou de Carouge, en montant, sont sur territoire cantonal et que la commune avait exceptionnellement ajouté un abribus parce que le canton ne voulait en mettre qu'un seul.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h55.